



Service public de collecte et d'élimination des déchets

Rapport sur le prix et la qualité du service

Année 2023



PEISEY-NANCROIX

LA PLAGNE TARENTAISE

LANDRY

AIME-LA-PLAGNE

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
LEXIQUE.....	4
CARACTERISATION DU SERVICE	5
CONTEXTE	5
EVENEMENTS MARQUANTS 2023.....	6
LA PRE-COLLECTE	8
LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES.....	8
LES CAPACITES DE STOCKAGE	8
LE STOCKAGE DU CARTON	8
LAVAGE DES CSE.....	8
LES COUTS DE PRECOLELCTE.....	9
LA COLLECTE	10
LE SERVICE DE COLLECTE EN REGIE.....	10
LES VEHICULES	10
ÉTAT DU PARC DE VEHICULES.....	11
LE GARAGE	12
L'ÉQUIPE DE COLLECTE	12
LES CHAUFFEURS	12
LE MULTI MATERIAUX.....	13
COLLECTE EXTERNALISEE : LE VERRE.....	13
COLLECTE EXTERNALISEE : LES CARTONS PROFESSIONNELS.....	13
LE PLANNING DE COLLECTE.....	13
LES COUTS DE COLLECTE	14
LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT	15
PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU QUAI DE TRANSFERT	15
LE HAUT DE QUAI	15
LE BAS DE QUAI.....	16
LES TONNAGES TRANSITANT SUR LE SITE	16
LE REMPLISSAGE DES SEMI-REMORQUES.....	17
LES COUTS DE TRANSFERT	17
LES COUTS DE TRANSPORT	17
LE TRAITEMENT	18
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR).....	18
MULTI MATERIAUX.....	21

VERRE.....	25
LES CARTONS	27
LES BIO DECHETS.....	29
LA PRE COLLECTE	29
LA COLLECTE	29
LE TRAITEMENT	30
LES DECHETTERIES	31
GENERALITES	31
LA DECHETTERIE DE VALEZAN	34
LA DECHETTERIE DES BOUCLETS.....	37
BILAN DES DECHETTERIES	39
LES MISSIONS SUPPLEMENTAIRES	40
COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE-A-PORTE.....	40
COLLECTE DES VETEMENTS.....	40
BILAN FINANCIER.....	42
GENERALITES	42
LES COUTS PAR FILIERE.....	42
BILAN REGLEMENTAIRE	44
RAPPEL DES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	44
LES RESULTATS	44
COMMENTAIRES.....	46

PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2023.

LEXIQUE

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Cela comprend les ordures ménagères résiduelles (OMR) ainsi que les déchets recyclables (tri et verre) auxquels s'ajoutent les déchets pouvant être assimilés à des déchets ménagers produits par les entreprises.

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles. Cela correspond aux OMA hors recyclables. Ce flux correspond à ce qui est appelé communément « les ordures ménagères ».

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Cela correspond aux OMA auxquelles s'ajoutent les flux déposés en déchetterie.

DDS : Déchets Dangereux Spécifiques. Déchets présentant une toxicité importante produits par les ménages.

DIB ou encombrants : Déchets Industriels Banals : Cette catégorie est aussi appelée « encombrants » ou « tout-venant ». Ce sont tous les déchets qui ne disposent pas d'une filière spécifique.

TGAP : Déchets Dangereux Spécifiques. Taxe Générale sur les Activités Polluantes

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement : lit, chaise, table, matelas... La collecte en déchetterie et le traitement de ce type de déchets en déchetterie est intégralement à la charge des metteurs sur le marché via l'éco-organisme Eco-Mobilier.

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipement Electrique et Electronique : Réfrigérateur, ordinateur, TV... La collecte en déchetterie et le traitement de ce type de déchets en déchetterie est intégralement à la charge des metteurs sur le marché via l'éco-organisme Eco-Système.

CARACTERISATION DU SERVICE

CONTEXTE

Territoire

Au 1^{er} janvier 2016 certaines communes du territoire se sont regroupées pour former des communes nouvelles. De neuf le nombre de communes passe à quatre :

- Aime-la-Plagne : regroupe les anciennes communes d'Aime, de Granier et de Montgirod ;
- La Plagne Tarentaise : regroupe les anciennes communes de Macot la Plagne, de la Côte d'Aime, de Bellentre et de Valezan ;
- Landry ;
- Peisey-Nancroix

Le territoire desservi est celui de la Communauté de Communes des Versants d'Aime. La superficie de l'intercommunalité est de 272 Km².



Périmètre de la Communauté de Communes des Versants d'Aime

Population

La répartition de la population est la suivante :

	DGF 2019	DGF 2020	DGF 2021	DGF 2022	DGF 2023	INSEE 2023
Aime-la-Plagne	6 902	6 885	6 947	6 941	6 916	4 537
La Plagne Tarentaise	13 410	13 402	13 524	13 624	13 694	3 959
Landry	1 890	1 880	1 876	1 874	1 860	822
Peisey-Nancroix	1 649	1 705	1 739	1 769	1 762	660
TOTAL	23 851	23 872	24 086	24 208	24 232	9 978

Pour tenir compte du tourisme les ratios de production de déchets en kilogramme par habitant ne sont pas calculés avec la population INSEE mais avec le population DGF. En utilisant cette base il est possible de comparer nos performances avec d'autres collectivités.

Néanmoins, l'utilisation de la population DGF n'est pas pertinente pour les années 2020 et 2021 du fait des restrictions qui ont été imposées aux stations de sports d'hiver.

Les compétences

Les quatre communes du territoire ont délégué leurs compétences de collecte et de traitement des déchets à la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

La Communauté de Communes des Versants d'Aime exerce la compétence « collecte » et a délégué la compétence « traitement » à Savoie Déchets.

Dans le cadre de sa compétence « collecte », la Communauté de Communes des Versants d'Aime assure les missions suivantes :

- Collecte des ordures ménagères et assimilées,
- Collecte des matériaux recyclables,
- Gestion des déchetteries.

Ces missions sont assurées, soit en régie par des agents de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, soit confiées à des entreprises privées.

EVENEMENTS MARQUANTS 2023

Mise en place de l'extension des consignes de tri

Comme imposé par la loi par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en août 2015, la COVA a mis en place l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de son territoire au 1^{er} janvier 2023.

Depuis cette date, l'ensemble des emballages (pot de yaourt, film plastique, barquette...) est à déposer dans le bac jaune.

Cela a nécessité une réorganisation des collectes d'emballages sur le territoire en nécessitant des collectes plus fréquentes. En effet, de par leur nature, le volume des emballages augmente beaucoup plus que le tonnage à collecter.

Par ailleurs, la baisse des ordures ménagères qui en découle n'est pas suffisante pour réduire la fréquence de collecte sur ce flux.

Mise en place de nouvelles REP en déchetterie

L'année 2023 a vu l'apparition de nouvelle REP en déchetterie :

- Articles de bricolage et jardinage (ABJ) : tuyau, pinceau, outils...
- Articles de sports et loisirs (ASL) : ski, chaussure, vélo, raquette...
- Jeux et jouets (JJ)

Cela veut dire que la COVA n'a plus à assurer les couts d'élimination de ces déchets car ceux-ci sont pris en charge par les éco-organismes.

Mise en place trémie tasseuse au quai de transfert de Valezan

S'il est possible d'atteindre le PTCA des remorques (25 t) avec les ordures ménagères, la situation est plus complexe pour les emballages et le carton. En effet, ces deux matériaux sont très légers et foisonnent dans les remorques. Afin d'augmenter le remplissage des remorques, la CCHT et la COVA ont décidé d'installer un système de pelle qui tasse le contenu des remorques sur 3 des 6 trémies. Ce dispositif permet d'augmenter la quantité de tri ou de carton dans chaque remorque et donc de faire baisser le nombre de transport. Celui-ci ayant

été installé en novembre 2023, les effets sur la densité des remorques se feront sentir sur l'année 2024.

Collecte des bio déchets

A compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, les collectivités ont pour obligation de proposer une solution de gestion des bio déchets à leurs administrés.

Afin de se mettre en conformité, la COVA a décidé d'anticiper cette obligation en mettant en place des actions dès 2023. Un plan de déploiement a été mis en place selon les typologies d'habitat et d'activité :

- Habitat pavillonnaires : compostage individuel
- Habitat collectif et centre bourg : compostage partagé ou de quartier
- Professionnel de la restauration : collecte en porte à porte

Concernant le compostage individuel, 215 bacs ont été vendus à prix réduit depuis le début de l'opération en 2014 dont 31 en 2023.

Concernant le compostage collectif, 12 sont en activité sur le territoire. Il est pour l'instant compliqué de déployer plus de site car, pour que cela fonctionne, il faut que la COVA missionne un agent pour les entretenir. (Brassage, approvisionnement en broyat...).

Concernant la collecte des bio déchets en porte à porte pour les professionnels de la restaurations, La COVA a mis en place une collecte expérimentale depuis le 1^{er} février 2023 sur la station de Montalbert et les établissements du bas de vallée.

LA PRE-COLLECTE

Dans l'exercice de sa compétence « collecte », la Communauté de Communes des Versants d'Aime organise des ramassages différents selon la nature des déchets.

Pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables, du verre et du carton, la Cova a mis en place, en étroite collaboration avec les communes, des points de collecte destinés à recevoir les différents types de déchets.

LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Depuis 2003, le SIVOM puis la Communauté de Communes des Versants d'Aime ont entrepris la mise en place de conteneurs semi-enterrés. A terme, l'ensemble du territoire en sera équipé.



Une grappe de conteneurs semi-enterrés

Un conteneur semi-enterré (CSE) se compose d'une cuve en partie enterrée, d'un sac de portage aussi appelé « chaussette » et d'un couvercle. Il présente une capacité de 5 m³ pour les OMR et le tri et de 3 m³ pour le verre. Les CSE sont disposés en grappe composée, au minimum, d'une cuve pour chaque matériau. Leur vidage nécessite l'emploi un camion équipé d'une grue auxiliaire.

LES CAPACITES DE STOCKAGE

Chaque commune dispose d'un certain nombre de conteneurs semi-enterrés pour chaque type de déchets.

Communes	Nombre de CSE OMr	Nombre de CSE tri	Nombre de CSE verre
Aime-la-Plagne	120	88	85
La Plagne Tarentaise	167	141	135
Landry	26	19	19
Peisey-Nancroix	26	18	20
TOTAL	339	266	259

LE STOCKAGE DU CARTON

Pour la collecte du carton il existe plusieurs types de points de collecte :

- le chalet ou le local : le carton est stocké en vrac à l'intérieur,
- le bac roulant de 1000 L : réservé au bas de vallée,
- la collecte « en porte à porte » : réservé aux très gros producteurs. Le carton est stocké en vrac ou sur roll.

LAVAGE DES CSE

La COVA dispose de moyens matériels pour réaliser le lavage des conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères et le tri. Néanmoins, la réorganisation du service ne permet plus

de dégager suffisamment de temps pour le lavage des conteneurs. Les agents de la COVA peuvent réaliser des lavages ponctuels mais ne sont plus en capacité de traiter l'ensemble du parc. Aussi, cette mission a été confiée à l'entreprise CSP.

LES COÛTS DE PRECOLLECTE

Les coûts de précollecte se composent principalement des dépenses relatives à la mise en place (amortissement) et d'entretien (réparation et lavage) des conteneurs semi-enterrés.

En € HT/tonne	2018	2019	2022	2023
OMr	22,1	24,3	27,0	26,5
Tri sélectif	75,2	74,0	64,4	56,1
Verre	57,7	62,2	66,9	12,9

LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères résiduelle et des emballages ménagers recyclables est assurée par le service de collecte de la COVA en régie alors que le verre est collecté par un prestataire. Depuis 2016, la collecte du carton est assurée en régie du 1^{er} mai au 30 novembre. En dehors de cette période, elle est réalisée par un prestataire.

LE SERVICE DE COLLECTE EN REGIE

La COVA a utilisé cinq véhicules différents afin d'assurer sa mission de service public de collecte des déchets. De manière à optimiser l'utilisation des camions, ces derniers sont utilisés en double poste durant la saison hivernale.

En 2023, l'ensemble des véhicules de collecte des Versants d'Aime a parcouru **75 212 km** et a consommé pour cela **62 734 L** de gasoil.

Cela ne représente pas la consommation pour la collecte de l'ensemble des déchets des Versants d'Aime car une partie est réalisée par des prestataires (verre, carton, dépannage collecte)

Collecte des OMr et du tri	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Km parcourus	67 452 km	80 100 km	57 488 km	53 077 km	67 818 km	66 878 km
Volume de gasoil	59 724 L	62 897 L	49 184 L	45 367 L	59 520 L	58 400 L
Consommation moyenne	88,5 L/100 km	78,5 L/100 km	85,6 L/100 km	85,5 L/100 km	87,8 L/100 km	87,3 L/100 km

Collecte du carton en régie	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Km parcourus	6 477 km	8 055 km	9 400 km	12 391 km	8 646 km	8 334 km
Volume de gasoil consommé	4 163 L	4 907 L	6 208 L	7 132 L	4 802 L	4 334 L
Consommation moyenne	64,3 L/100 km	60,9 L/100 km	66,0 L/100 km	57,6 L/100 km	55,5 L/100 km	52,0 L/100 km

Cinq tournées de collecte ont été réalisées par un prestataire durant les vacances de février du fait d'un surcroît d'activité ne pouvant être absorbé par le service.

LES VEHICULES

Au 1^{er} janvier 2023 le parc se composait de

- trois véhicules de 26t équipés d'une grue auxiliaire
- un véhicule de 26t équipés d'une grue auxiliaire et d'une benne déposable
- Un camion de 19 t équipé d'un leve-conteneur pour la collecte du carton.

Selon le planning de renouvellement des véhicules un nouveau véhicule de 26t équipé d'une grue auxiliaire, immatriculé GE-256-ZH a été réceptionné et mis en service le 11 mars 2022. Il est à noter que ce véhicule dispose d'une benne déposable. En hiver, le camion est équipé d'une benne compactrice pour les ordures ménagères. Le reste de l'année, il est équipé d'un simple plateau permettant le transport des équipements pour le lavage des CSE ou de matériel divers.

ÉTAT DU PARC DE VEHICULES

Immatriculation	Date d'achat	PTAC	Lève-conteneur	Grue auxiliaire	Km au 1 ^{er} janvier 2023	Km au 31 décembre 2023	Km parcourus en 2023
EE-222-TA OMr et tri	2016	26 t	Oui	Oui	119 330	134 582	15 252
EY-553-PS OMr et tri	2018	26 t	Oui	Oui	82 180	98 000	15 820
FW-774-YL OMr et tri	2021	26 t	Non	Oui	23 301	41 780	18 479
GE-256-ZH OMr et tri	2022	26 t	non	oui	10 600	27 927	17 327
GE-288-DT Carton	2022	19 t	Oui	Non	9 526	17 860	7 260

LE GARAGE

Les véhicules sont garés sur le site de la Grangette appartenant à la commune de La Plagne Tarentaise. L'un des garages étant trop court pour recevoir des véhicules de 26t, ses portes ont été retirées. Il en découle que deux camions sont abrités seulement partiellement. Cela crée un risque de gel des véhicules par période de grands froids, ce qui peut créer des pannes et perturber la planification des tournées.

Afin de permettre à la commune de la Plagne Tarentaise de garer des véhicules légers la travée dédiée au stockage des pièces détachées pour CSE a été libérée et des conteneurs de stockage ont été installés en extérieur à la place.

L'ÉQUIPE DE COLLECTE

L'équipe de collecte se compose de chauffeurs poids lourds titulaires d'un permis C. Une seule personne est affectée à la collecte des conteneurs semi-enterrés quel que soit le type de déchet (OMr ou tri) et la saison. Si la tournée est mixte, c'est-à-dire si elle comprend des conteneurs semi-enterrés et des bacs, c'est le chauffeur qui se charge du vidage de ces derniers.

LES CHAUFFEURS

Au 1^{er} janvier 2023, les cinq postes composant l'équipe de collecte étaient pourvus ainsi que celui de chef d'équipe.

Avec la mise en place des conteneurs semi-enterrés, il n'est plus nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour l'hiver.

La prise de service des agents de collecte est fixée à 5h00 à la Grangette pour les tournées du matin et à 12h00 pour les tournées de l'après-midi.

LES OMR

La fréquence de ramassage des ordures ménagères diffère en fonction de la localité et de la saison. Ainsi, elle passe d'un ramassage par jour en hiver à un ramassage par semaine au printemps et en automne.

Le tableau ci-dessous synthétise la fréquence de collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du canton en fonction des saisons.

Commune	Hiver	Printemps	Été	Automne
Aime, Montgirod, Centron, Villette, Longefoy, Bellentre, Landry, Villarolland, Tessens, Granier, la Côte d'Aime, Valezan, Macot	1 fois / semaine			
Station d'altitude de la Plagne	7 fois / semaine	1 fois / semaine	2 à 4 fois / semaine	1 fois / semaine
Peisey-Nancroix, Vallandry, Montchavin, les Coches	7 fois / semaine		2 à 4 fois / semaine	
Montalbert	3 à 4 fois / semaine		2 à 3 fois / semaine	

LE MULTI MATERIAUX

La fréquence de ramassage de la collecte sélective est fixée à une fois par semaine pour les villages du territoire, ce tout au long de l'année. Dans le cas des stations de sports d'hiver, la fréquence est variable en fonction de l'activité touristique. Ainsi, elle passe d'un à quatre ramassages par semaine en hiver à un ramassage par mois au printemps et en automne.

Le tableau ci-dessous synthétise la fréquence de collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du canton en fonction des saisons.

Commune	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Aime, Bellentre centre, Landry centre	1 fois par semaine			
Villarolland, Tessens, Granier, la Côte d'Aime, Valezan, Macôt, Villette				
Bellentre, Landry, Centron, Montgirod, Longefoy	1 fois toutes les 2 semaines			
Station d'altitude de la Plagne	1 à 4 fois / semaine	1 fois / mois	1 fois / semaine	1 fois / mois
Peisey-Nancroix, Vallandry, Montchavin, les Coches	1 à 2 fois / semaine			
Montalbert				

COLLECTE EXTERNALISEE : LE VERRE

La collecte du verre est réalisée par un prestataire. C'est le collecteur qui détermine la fréquence de ramassage avec pour obligation qu'aucun point de collecte ne déborde. Le verre est regroupé sur la plateforme de Nantet à Petit Cœur avant d'être expédié vers un site de recyclage. Le marché a été renouvelé au 1^{er} avril 2021 et c'est le titulaire en place, Nantet Locabennes qui a été retenue.

COLLECTE EXTERNALISEE : LES CARTONS PROFESSIONNELS

Devant les quantités importantes de carton présentées à la collecte, la Communauté de Communes des Versants d'Aime a mis en place depuis 2004 une collecte séparée de ce matériau afin de la diriger vers une filière de recyclage.

La collecte du carton professionnel est normalement assurée par un prestataire du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} au 31 décembre. Dans l'intervalle, cette collecte a été assurée en régie.

Les camions vident leur chargement au quai de transfert de Valezan. Il est déposé en mélange avec la CCHT. Il est ensuite trié, mise en balle puis expédié pour mise en balle au centre de tri de Savoie Déchets à Gilly sur Isère (73).

LE PLANNING DE COLLECTE

Une tournée par semaine est organisée pour collecter le carton sur les communes d'Aime, Macot, Landry et Peisey-Nancroix tout au long de l'année. La fréquence de ramassage du carton sur les stations de sports d'hiver est variable en fonction de l'activité touristique. Les cartons des communes excentrées (Granier, Valezan et Montgirod) présentant de petits volumes sont collectés en mélange avec le tri.

Localité	Hiver	Hors saison	Eté
Aime, Macot, Landry	1 fois semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine
Peisey-Nancroix	2 fois par semaine		
Plan-Peisey, Vallandry, Montchavin et les Coches		1 fois par mois	
Station d'altitude de la Plagne	3 fois par semaine		

En parallèle, des bennes sont mises en place à Plagne Aime 2000, Belle Plagne, Plagne Centre et Plagne Bellecote pour recevoir le carton avant la saison d'hiver afin de soulager le prestataire de collecte des cartons, le flux étant vraiment important à cette période de l'année. Financièrement, ce service est globalement équivalent à la collecte manuelle réalisée par le prestataire.

LES COÛTS DE COLLECTE

Les coûts de collecte se compose principalement des dépenses mises en œuvre par la collectivité pour assurer le ramassage des différents flux, que cela soit en régie ou en prestation de service.

En € HT/tonne	2018	2019	2022	2023
OMr	66,2	70,5	81,7	78,7
Tri sélectif	155,5	167,3	197,9	191,5
Verre	59,3	65,3	67,0	70,9
Carton	339,5	346,3	331,7	400,3

LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

Suite à l'arrêt du l'UIOM de Valezan le 28 décembre 2015, les communautés de Communes des Versants d'Aime et de Haute Tarentaise (CCHT) ont décidé la construction d'un quai de transfert sur le site du Praz de Valezan.

Cet équipement a été mis en service le 1^{er} juillet 2021 et reçoit les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective et le carton collectés sur les territoires des Versants d'Aime et de la CCHT (hors Tignes et Val d'Isère).

Concernant les frais de fonctionnement, les Versants d'Aime refacturent leur part à la CCHT au prorata des tonnages livrés.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU QUAI DE TRANSFERT



Le bâtiment se compose de deux niveaux. Le niveau inférieur où sont garées les remorques des semis et le niveau supérieur où les camions de collecte reculent pour vider dans les semis.

Les semis sont équipées d'un système de fond mouvant qui permet de faire avancer les déchets à l'intérieur de la semi. Cela permet d'optimiser le remplissage des remorques.

LE HAUT DE QUAI

Ce sont toutes les opérations liées à l'accueil des camions et la commande des semis qui sont pleines. Cela comprends entre autre :

- Accueil et orientation des agents de collecte. Le gardien doit indiquer à chaque camion entrant dans quelle trémie il doit vider.
- Suivre le remplissage de chaque semi en s'assurant de ne pas mettre celles pour les ordures ménagères en surcharge (maximum 25 t)
- Commander les rotations des semis pleines directement au prestataire du bas de quai
- Propreté du sites (extérieurs, partie haute du quai et bungalow)

Le haut de quai du quai de transfert de Valezan est assuré par l'entreprise Tri Vallées.

Le tableau ci-dessous détaille les horaires d'ouverture du site.

Du 1 ^{er} mai au 30 novembre	Du 1 ^{er} décembre au 30 avril
Du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00	Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Le samedi de 10h00 à 12h00	Le samedi de 8h00 à 12h00
Fermé le dimanche	Le dimanche de 8h00 à 13h00
Ouvert les jours fériés hors dimanche	Ouvert les jours fériés

LE BAS DE QUAI

Ce sont les opérations d'évacuation des semis lorsqu'elles sont pleines. Cette prestation est assurée par l'entreprise Nantet avec LP Trans en sous-traitant.

Le prestataire de bas de quai assurent les missions suivantes :

- Fourniture et entretien des semis
- Rotation et transport des semis. Savoie Déchets indique directement au prestataire en fin de semaine précédente où doivent être vidées les semis durant la semaine
- Nettoyage de la partie basse du quai
- Entretien des centrales hydrauliques

LES TONNAGES TRANSITANT SUR LE SITE

Le site accueille les déchets de la COVA (ensemble du territoire) et ceux de la CCHT (Bourg St Maurice, Séez, Montvalezan la Rosière, Sainte Foy Tarentaise, Les Chapelles et Villaroger).

En tonnes	Ordures ménagères		Tri		Carton		
	COVA	CCHT	COVA	CCHT	COVA	CCHT	
2023	4 586	6 448	897	847	429	558	13 765
2022	4 744	6 861	839	796	449	571	14 260
2021	3 320	5 104	673	678	254	384	10 413
2020	4 324	6 016	664	610	309	426	12 350
2019	3 223	4 050	424	396	301	346	8 741
2018	5 172	6 623	794	720	418	486	14 212
2017	5 095	6 377	757	679	395	448	13 751
2016	4 787	7 881	723	752	382	612	15 138

Les tonnages de l'année 2023 sont légèrement en baisse par rapport à l'année 2022 car des tonnages ont été détournés durant les travaux d'installation des pelles tasseuses en novembre 2023.

L'année 2019 n'est pas à prendre en compte car les tonnages entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre n'ont pas été reçus sur le site car celui-ci n'était pas disponible durant le démantèlement de l'UIOM par Savoie Déchets.

L'année 2018 peuvent être considérée comme la dernière année normale permettant des comparaisons.

Le tableau suivant les proportions entre chaque déchet entre la COVA et la CCHT.

En tonnes	Ordures ménagères		Tri		Carton	
	COVA	CCHT	COVA	CCHT	COVA	CCHT
2023	41,6 %	58,4 %	51,4 %	48,6 %	43,5 %	56,5 %
2022	40,9 %	59,1 %	51,3 %	48,7 %	44,0 %	56,0 %
2021	39,4 %	60,6 %	49,8 %	50,2 %	39,8 %	60,2 %
2020	41,8 %	58,2 %	52,2 %	47,8 %	42,9 %	57,1 %
2019	44,3 %	55,7 %	51,7 %	48,3 %	42,6 %	57,4 %
2018	43,9 %	56,1 %	52,5 %	45,5 %	46,3 %	53,7 %
2017	44,4 %	55,6 %	52,7 %	47,3 %	44,3 %	55,7 %

LE REMPLISSAGE DES SEMI-REMORQUES

Les semi-remorques utilisés sur le site peuvent recevoir jusqu'à 25 t de chargement. Le tri sélectif et le carton étant très léger et étant donné que le système ne compte pas les camions partent avec un poids très inférieur à la charge maximale autorisée. Pour les ordures ménagères il est possible de mettre les remorques en surcharge. Il appartient au gardien du haut de quai d'être vigilant pour ne pas que cela arrive.

Afin d'optimiser les transports il faut arriver à remplir au maximum les semi-remorques sans dépasser la charge maximale autorisée. Le tableau ci-dessous détaille le tonnage moyen pour chaque flux.

Tonnage moyen par remorque	Ordures ménagères	Tri Sélectif	Carton
2023	23,4	8,1	6,4
2022	23,1	8,0	6,1
2021	22,2	8,6	5,9
Evolution 2023/2022	+1,3 %	+1,3 %	+4,9 %

Les densités sont en augmentation pour les OM et le carton. Cela veut dire que les semis sont partis mieux remplies. Cela implique moins de transport à tonnage constant. Après un an et demi d'exploitation la personne en charge de gérer le site connaît mieux son installation et arrive à mieux remplir les semis.

LES COÛTS DE TRANSFERT

Les coûts de collecte se compose principalement des dépenses de fonctionnement du site (énergie, personnel...) et de l'amortissement de la construction de l'installation.

En € HT/tonne	2018	2019	2022	2023
OMr	19,9	16,8	21,6	22,3
Tri sélectif	51,1	47,8	38,3	39,2
Carton	29,2	28,5	45,7	45,0

LES COÛTS DE TRANSPORT

Les coûts de collecte se compose principalement de la location des remorques et de leur transport.

En € HT/tonne	2018	2019	2022	2023
OMr	19,7	18,2	20,1	23,0
Tri sélectif	17,8	19,4	36,9	60,8
Carton	19,4	20,1	49,1	49,8

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMr)

Les déchets concernés sont tous ceux issus des ménages et des entreprises qui ne peuvent pas être déposés avec les emballages ménagers recyclables, le carton ou le verre. Les encombrants, le bois, la ferraille, les végétaux, les gravats et les produits dangereux (peintures, solvants...) ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères mais apportés en déchetterie afin de recevoir le traitement approprié.

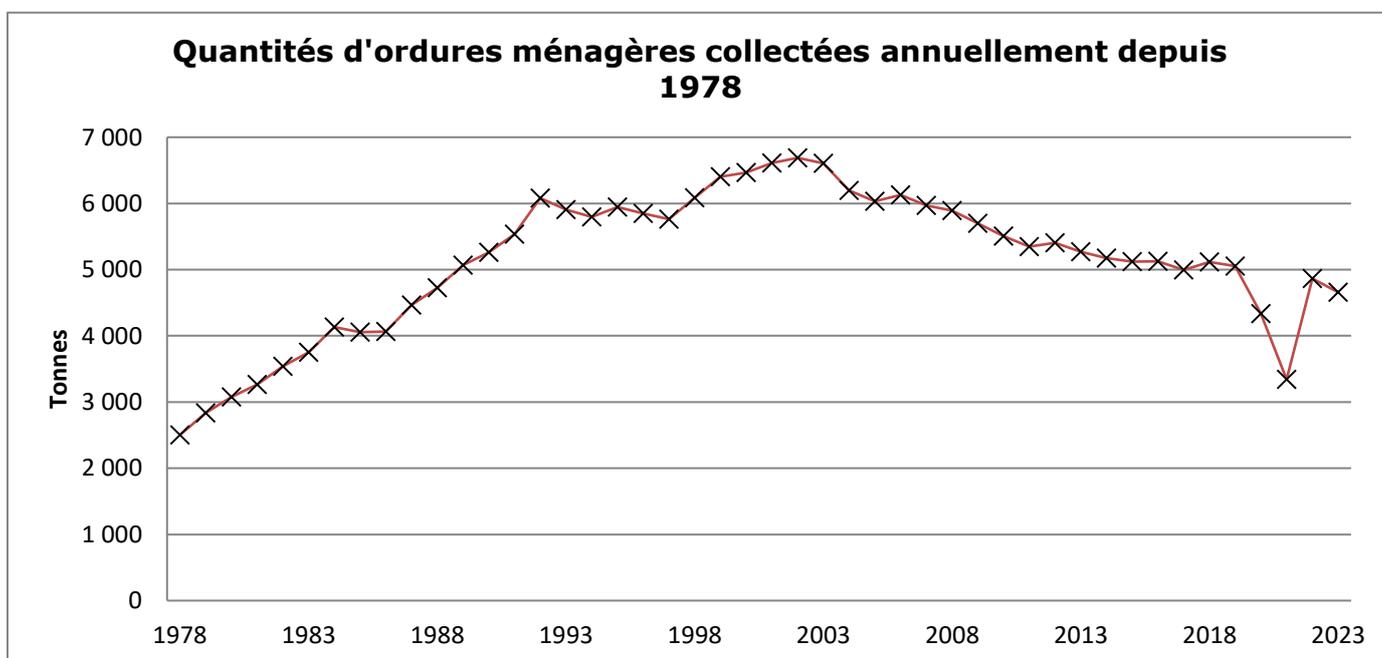
Jusqu'au 21 décembre 2015, les OMr produites sur le territoire des Versants d'Aime étaient incinérées sans valorisation énergétique à l'UIOM de Valezan. Suite à sa fermeture, le traitement des OMr est confié à Savoie Déchets. Le syndicat n'étant pas en capacité de traiter l'ensemble des flux d'OMr sur son site de Chambéry, une partie a été exportée hors du département vers d'autres exutoires. En effet, UVETD de Chambéry dispose d'une capacité de traitement 115 000 t inférieure à la production de ses adhérents, ce qui explique ces exportations.

UVE Chambéry (73)	UVE Bourgoin (38)	UVE Chavanod (74)	UVE Passy (74)
2 178 t	1 172 t	1 150 t	19,4 t
48,2 %	25,9 %	25,5 %	0,4 %

Tout comme en 2022, la totalité des ordures ménagères collectées sur le territoire des Versants en 2023 a été valorisée énergétiquement (contre 93 % en 2021) avec comme exutoire principal l'UVE de Chambéry (73). Celles-ci ont permis d'alimenter l'équivalent de 100 foyers en électricité et d'en chauffer l'équivalent de 250.

LES QUANTITES D'ORDURES MENAGERES COLLECTEES

Le graphique ci-dessous synthétise les quantités d'ordures ménagères collectées depuis la création du service.



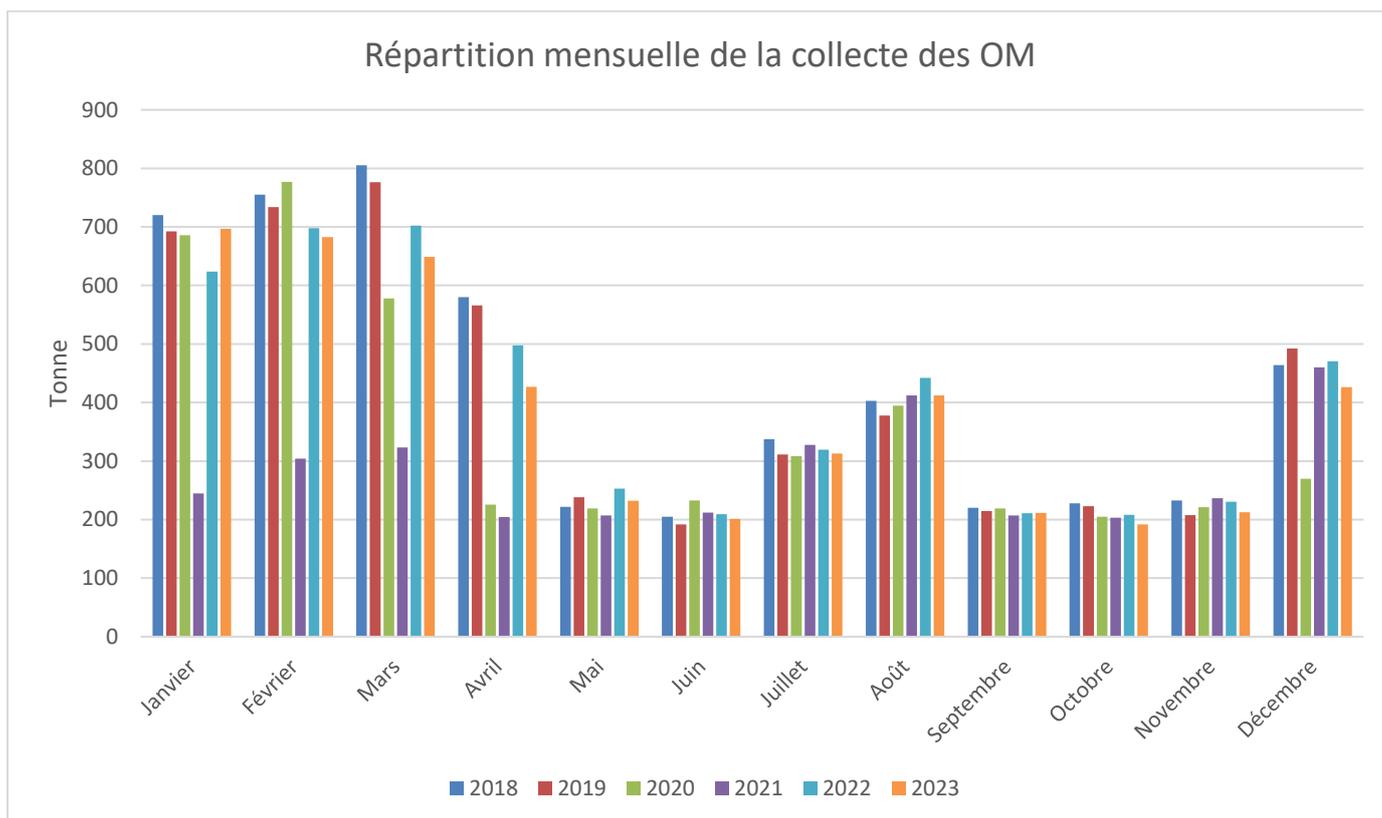
Depuis la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers et du carton professionnel en décembre 2003, les quantités d'OMr en provenance du territoire des Versants d'Aime ont baissé de manière importante.

En tonne	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OM	5 271	5 175	5 121	5 098	5 095	5 172	5 025	4 336	3 343	4 865	4 655
Kg/hab DGF	225	218	212	210	210	215	211	181	139	201	192

La quantité d'ordures ménagères collectées sur le territoire des Versants d'Aime a fortement baissée par rapport à 2022. Le recul est de 4,3 % (- 210 t).

Cette baisse n'a pas d'explication, l'activité touristique ayant été *a priori* au moins équivalente à celle de 2022.

LA SAISONNALITE



L'analyse mensuelle montre que c'est durant la saison d'hiver que la production d'ordures ménagères a le plus baissé par rapport à 2019.

PRODUCTION PAR TYPOLOGIE

Il est intéressant de pouvoir regarder l'évolution de la production de déchets selon la typologie de producteurs :

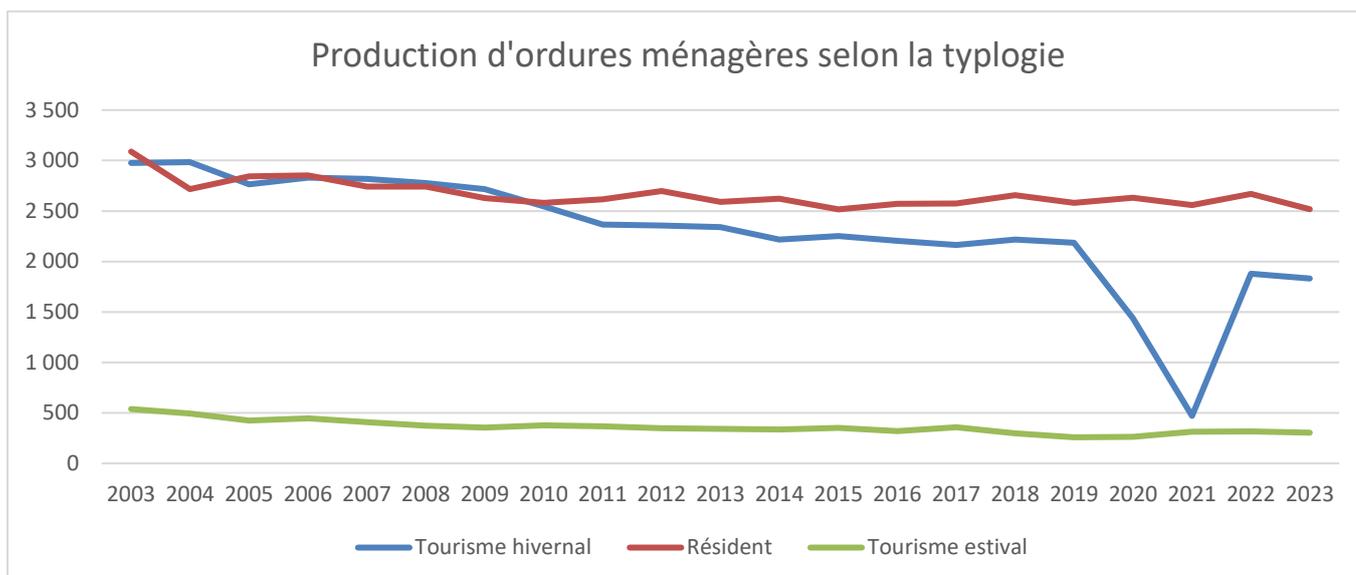
- Les habitants permanents
- Le tourisme hivernal
- Le tourisme estival

Les véhicules de la COVA ne sont pas équipés de système de pesée embarquée. Il n'est donc pas possible de connaître le tonnage collecté par conteneur.

Pour la production des habitants permanents on considère la production les mois sans tourisme (mai, juin, septembre, octobre et novembre) que l'on extrapole sur douze mois.

Pour la production du tourisme hivernal on considère la production sur les mois d'activité des stations de sport d'hiver (décembre, janvier, février, mars et avril) à laquelle on retranche la part des habitants permanents calculée précédemment.

Pour la production du tourisme estival on considère la production sur les mois d'été (juillet et aout) à laquelle on retranche la part des habitants permanents calculée précédemment.



Le tourisme hivernal

La production d'ordures ménagères liée au tourisme hivernal a baissé régulièrement à partir de 2004 avec la mise en place de la collecte sélective pour se stabiliser autour de 2 200 tonnes entre 2014 et 2019. Les années 2021 et 2022 ne sont pas significatives du fait des restrictions liées au COVID. Bien que les années 2022 et 2023 soient revenues à la normale au niveau sanitaire, les tonnages estimés pour ces deux saisons d'hiver sont en fortes baisse (-9 % et -12%) par rapport à la moyenne 2014-2019.

Le tourisme estival

Contrairement à la saison hivernale, la production d'ordures ménagères liée au tourisme estival est remontée à un niveau supérieur à la période avant épidémie.

Les habitants permanents

La production d'ordures ménagères liée aux habitants permanents est globalement stable autour de 2 600 tonnes depuis 10 ans. Cette stabilité est à comparer avec l'augmentation de la population permanente (INSEE) mesurée à 2,6 % sur la période 2012-2021. Cela veut dire que la quantité de déchets produite par habitant a baissée.

MULTI MATERIAUX

En 2003, la Communauté de Communes des Versants d'Aime collecte séparément les emballages ménagers recyclables sur l'ensemble de son territoire.

Les déchets concernés sont les suivants :

- le papier propre,
- les emballages métalliques (canette, barquette en alu, vaporisateurs...)
- les cartonnettes,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaire.

Au 1er janvier 2023, la COVA est passé en extension des consignes de tri. En plus des déchets précédemment cités, il est possible depuis cette date de mettre l'ensemble des emballages dans le bac jaune.

Tout autre type de déchets doit être jeté dans les ordures ménagères à part le verre qui dispose de conteneur spécifique.

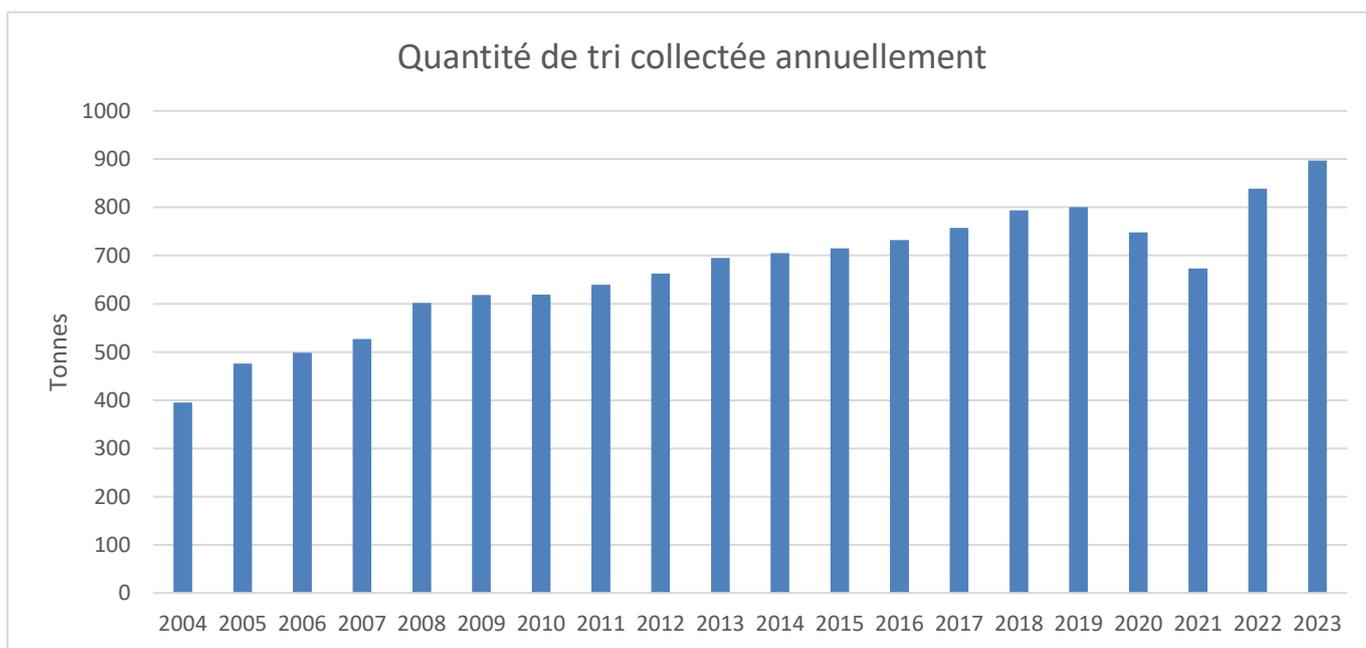
La totalité des emballages ménagers recyclables collectée sur le territoire de la Communauté de Communes des Versants d'Aime est confiée à Savoie Déchets.

Les recyclables sont triés afin de séparer les différents types de matériaux et de retirer les indésirables. Une fois mis en balle, chaque flux est dirigé vers une usine de valorisation. Il est à noter que les unités de recyclage rachètent les déchets en sortie de centre de tri comme matière première secondaire. Cela génère donc des recettes pour les collectivités.

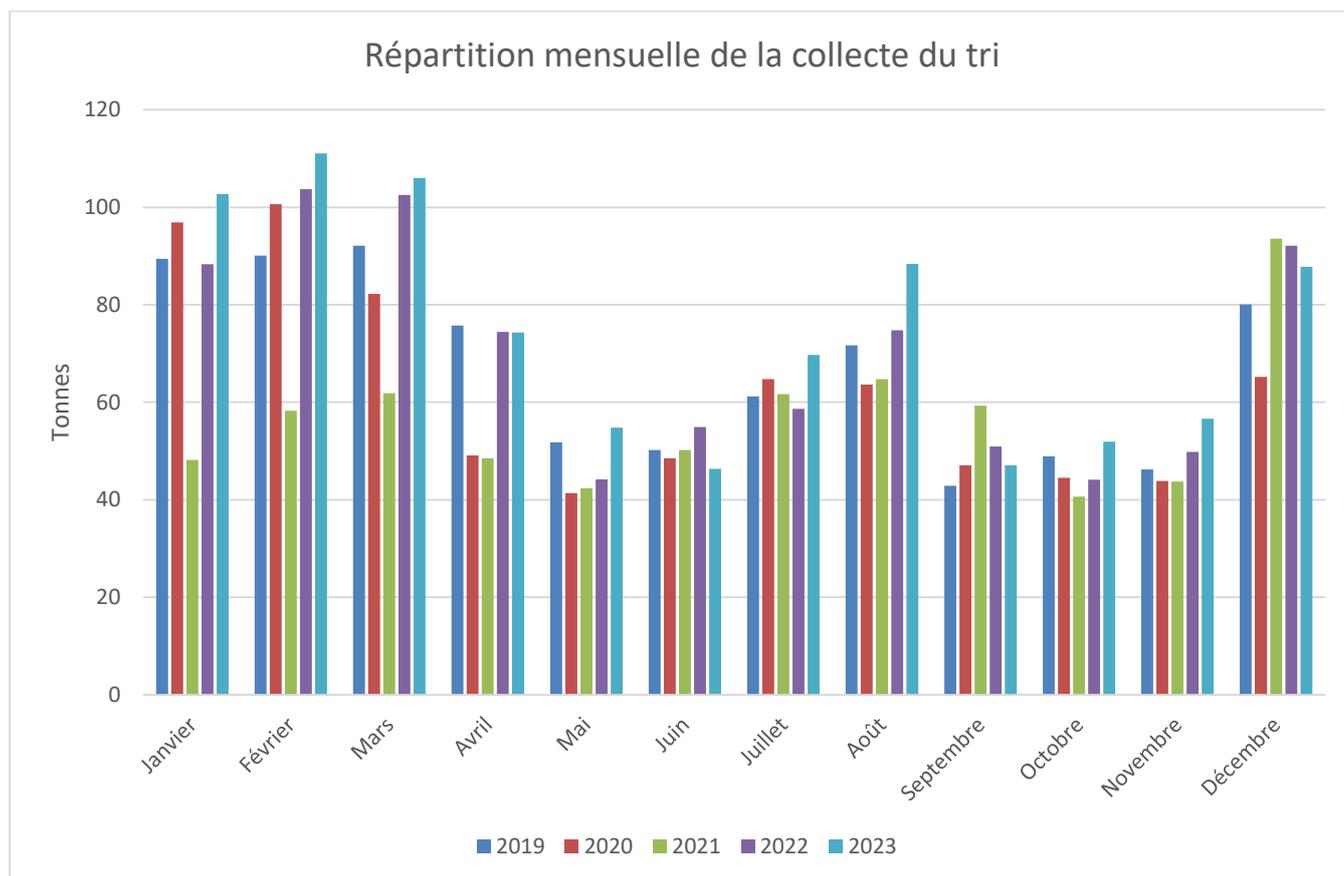
LES QUANTITES D'EMBALLAGES COLLECTEES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecte sélective	705	715	732	757	794	800	748	673	838	897
Kg/habitant DGF	30	30	30	31	33	34	31	28	35	37

La quantité d'emballages collectés sur le territoire des Versants d'Aime a augmenté entre 2022 et 2023 de 6,9 % (+58 t).



LA SAISONNALITE



L'analyse mensuelle montre une saisonnalité importante de l'activité (facteur 2 entre le mois de juin et celui de février) à comparer avec le facteur de 1 à 5 pour les ordures ménagères. Cela veut dire que les habitants permanents trient beaucoup plus que les touristes. A noter un mois d'août exceptionnellement haut avec une quantité collectée supérieure à celle du mois d'avril.

PRODUCTION PAR TYPOLOGIE

Il est intéressant de pouvoir regarder l'évolution de la production de déchets selon la typologie de producteurs :

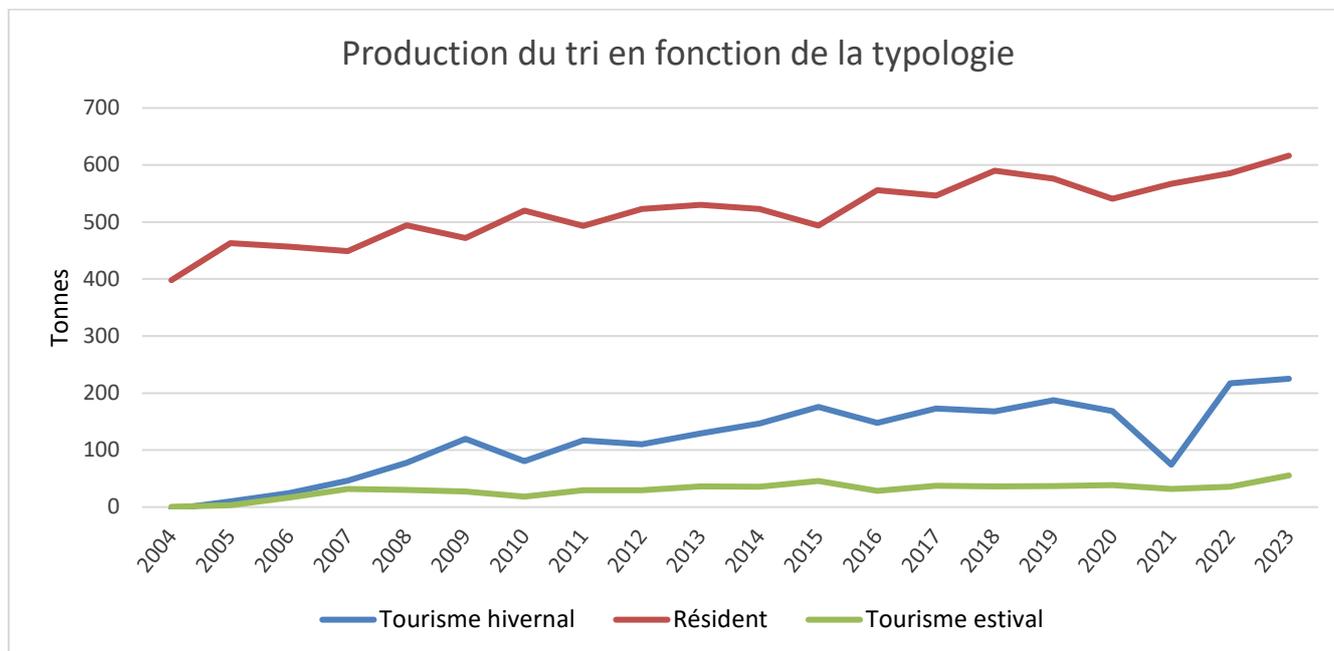
- Les habitants permanents
- Le tourisme hivernal
- Le tourisme estival

Les véhicules de la COVA ne sont pas équipés de système de pesée embarquée. Il n'est donc pas possible de connaître le tonnage collecté par conteneur.

Pour la production des habitants permanents on considère la production les mois sans tourisme (mai, juin, septembre, octobre et novembre) extrapolée sur douze mois.

Pour la production du tourisme hivernal on considère la production sur les mois d'activité des stations de sport d'hiver (décembre, janvier, février, mars et avril) à laquelle on retranche la part des habitants permanents calculée précédemment.

Pour la production du tourisme estival on considère la production sur les mois d'été (juillet et août) à laquelle on retranche la part des habitants permanents calculée précédemment.



Le tourisme hivernal

Hormis les années 2020 et 2021 impactées par le COVID, la production de tri liée au tourisme hivernal est en augmentation continue depuis 2010. Cette tendance est à mettre en perspective avec les productions d’ordures ménagères qui, elle, est en baisse sur la même période. Cela veut dire que les touristes trient de plus en plus.

Le tourisme estival

La production de tri liée au tourisme estival est stable depuis 2013. Cette tendance est à mettre en perspective avec les productions d’ordures ménagères qui elle est en baisse sur la même période. Cela veut dire que les touristes trient plus.

Les habitants permanents

La production de tri liée aux habitants permanents est en augmentation régulière depuis la mise en place du service en 2003. Cette augmentation est à comparer avec l’augmentation de la population mesurée à 2,8 % sur ces dix dernières années ainsi qu’avec la stabilité de la production d’ordures ménagères. Cela veut dire que la quantité de tri produite par habitant a augmenté.

LE TAUX DE REFUS

Ce taux représente la quantité d’erreur, en masse, qui se trouve dans la collecte sélective, Plus celui-ci est bas, plus le tri est de bonne qualité.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de refus moyen	12 %	13,5 %	15,9 %	18,7 %	19,3 %	22,7 %	21,7 %	27,7 %	25,1 %

Depuis 2015, le taux de refus n’est pas propre à la Communauté de Communes des Versants d’Aime mais concerne le flux sortant du quai de transfert de Valezan (Versants d’Aime + CCHT).

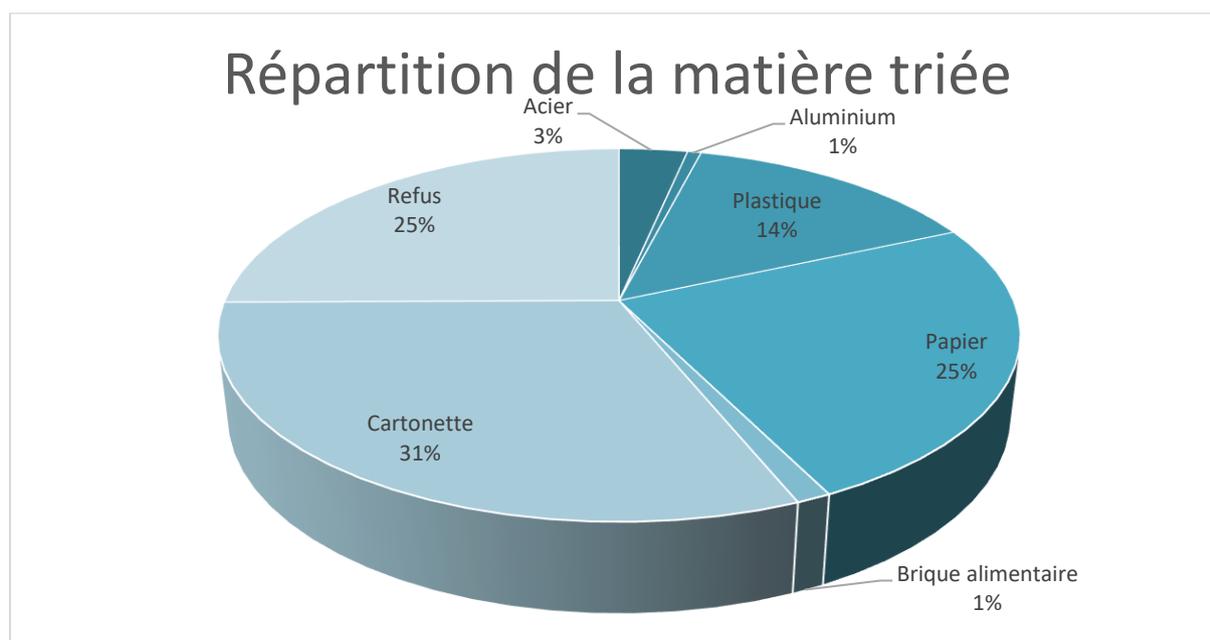
LA REVENTE DES MATERIAUX

Les matières triées issues du centre de tri sont revendues par la COVA et représente une recette de 50 377 € pour l’année 2023. A cette somme s’ajoute un soutien de 169 615 € de la part de l’eco-organisme CITEO.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Revente matière	63 458 €	44 338 €	30 877 €	64 450 €	72 977 €	50 377 €

La revente des matériaux varie d'une année sur l'autre car fortement impactée par les cours mondiaux des matières premières.

Matière	Type de déchets	Destination	Prix moyen €/tonne
Acier	- Canette - Boite de conserve	• Acier arcelorMittal de Dunkerque (59) et Fos-sur-Mer(13)	196 €
Aluminium	- Canette - Baquette	• Affimet à Compiègne (60)	640 €
Papier	- Journaux - Magasine - Revue	• Norske Skog à Golbey (88)	118 €
Polyéthylène téréphtalate (PET)	- Bouteille en plastique transparente (eaux minérale, soda...)	• France Plastique recyclage à Limay (78) • Dentis Recycling à Sant'Albano Stura (Italie)	477 €
Polyéthylène Haute densité (PEHD)	- Bouteille en plastique opaque (lait, lessive...)	• Valplastic à carmignano di brenta (Italie)	127 €
Carton	- Gros carton d'emballage - Cartonnette (boite de céréale...)	• Saica à Saint-Vallier-sur-Rhône (26) • Saica à Saragosse (Espagne)	62 €



VERRE

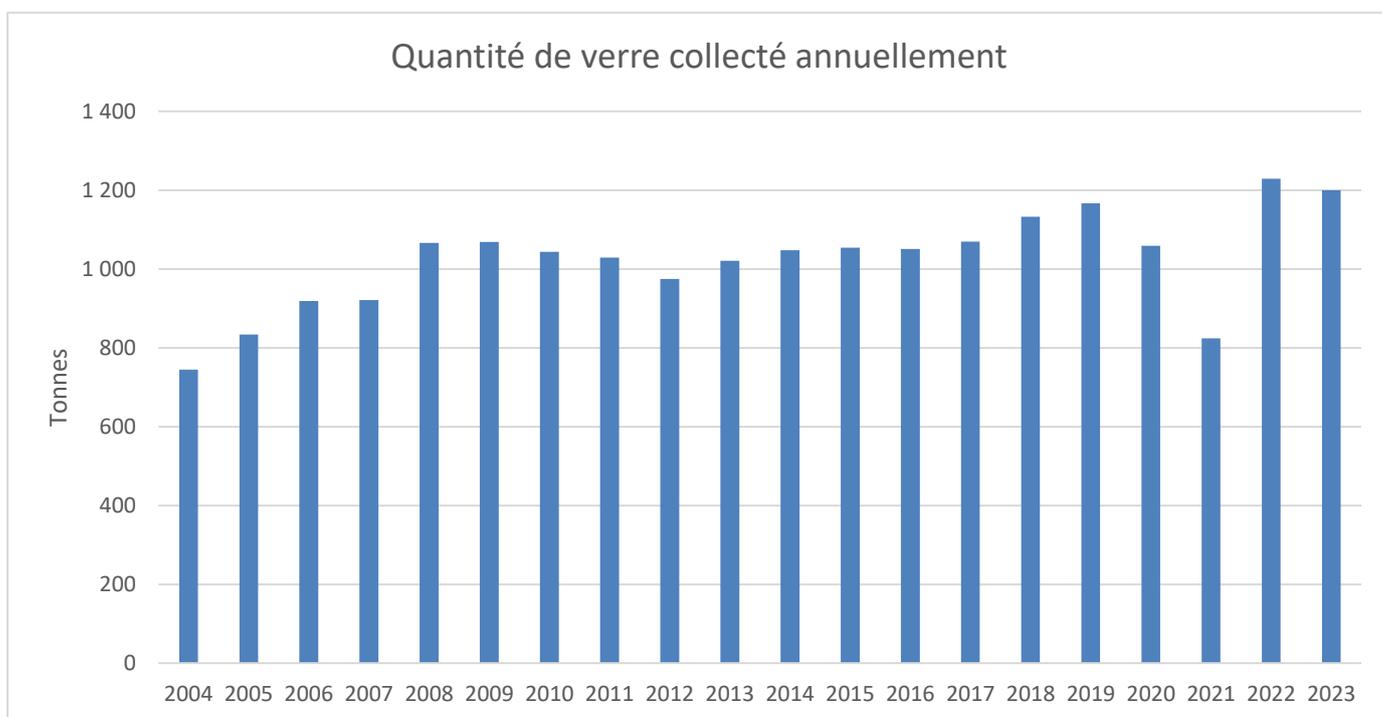
Depuis la plateforme de regroupement, le verre est transporté vers une unité de tri où sont éliminés les indésirables (porcelaine, pyrex...) ainsi que les étiquettes, les collerettes... Le calcin obtenu est ensuite dirigé vers une unité de recyclage du verre.

LES QUANTITES DE VERRE COLLECTEES

Le tableau ci-dessous détaille les quantités de verre collectées annuellement sur le canton d'Aïme depuis 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage	1 048	1 054	1 050	1 070	1 131	1 166	1 059	824	1 229	1 200
Kg/habitant DGF	44	44	43	44	47	49	44	34	51	50

Après une forte hausse en 2022 (par rapport à 2019) la quantité de verre collecté en 2023 est en léger recul 2,4 % (- 29 t) par rapport à 2022.



LA SAISONNALITE

La production du verre est également fortement impactée par l'activité touristique. Néanmoins, il n'est pas possible de produire un graphique comparant les productions mensuelles car, la collecte du verre étant moins fréquente que pour les autres flux, il y a des effets de stockage qui rendent les données inexploitable. Par exemple, selon la vitesse de remplissage du conteneur, du verre déposé en avril à la Plagne ne sera collecté qu'en juillet.

PRODUCTION PAR TYPOLOGIE

Comme indiqué auparavant les effets de stockage complique l'analyse et ne permet pas d'appliquer la même méthodologie que pour les autres flux.

Pour la collecte du verre la collectivité dispose du tonnage collecté sur chaque point de collecte qui permet de mesurer les quantités de verre liées au tourisme et au habitant permanent. Cette méthode présente tout de fois des limites, certains conteneurs (dans le village de Peisey notamment servent à la fois pour les habitants permanents et les touristes.

LA REVENTE DES MATERIAUX

Le verre collecté sur notre territoire est racheté par OI France. Il est acheminé vers trois unités de recyclage :

- Solover à Saint-Romain-le-Puy (42)
- O-I France à Béziers (34)
- IPAQ à Lavilledieu (07)

En 2023, le verre est racheté 23,8 € la tonne soit une recette de 28 500 € auxquels d'ajoutent 12 978 € de soutien versé par l'éco-organisme CITEO.

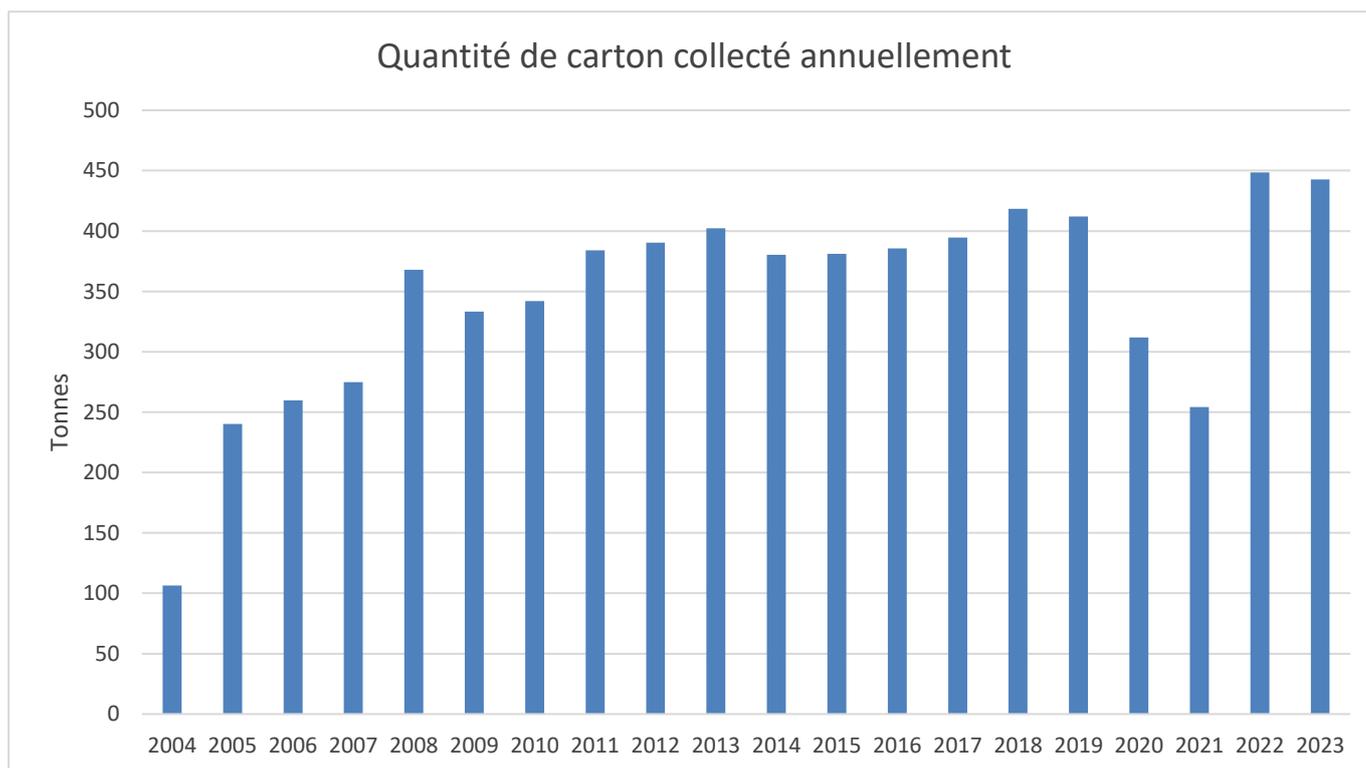
LES CARTONS

Depuis le quai de transfert de Valezan le carton est transporté au centre de tri de Gilly sur Isère où il est mis en balle puis revendu comme matière première secondaire.

LES QUANTITES DE CARTONS COLLECTEES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Carton	402 t	380 t	381 t	387 t	395 t	418 t	412 t	312 t	254 t	449 t	443 t

La quantité de carton collecté sur le territoire des Versants d'Aime a baissé entre 2022 et 2023 de 1,3 % (- 6 t).



PRODUCTION PAR TYPOLOGIE

Il est intéressant de pouvoir regarder l'évolution de la production de déchets selon la typologie de producteurs :

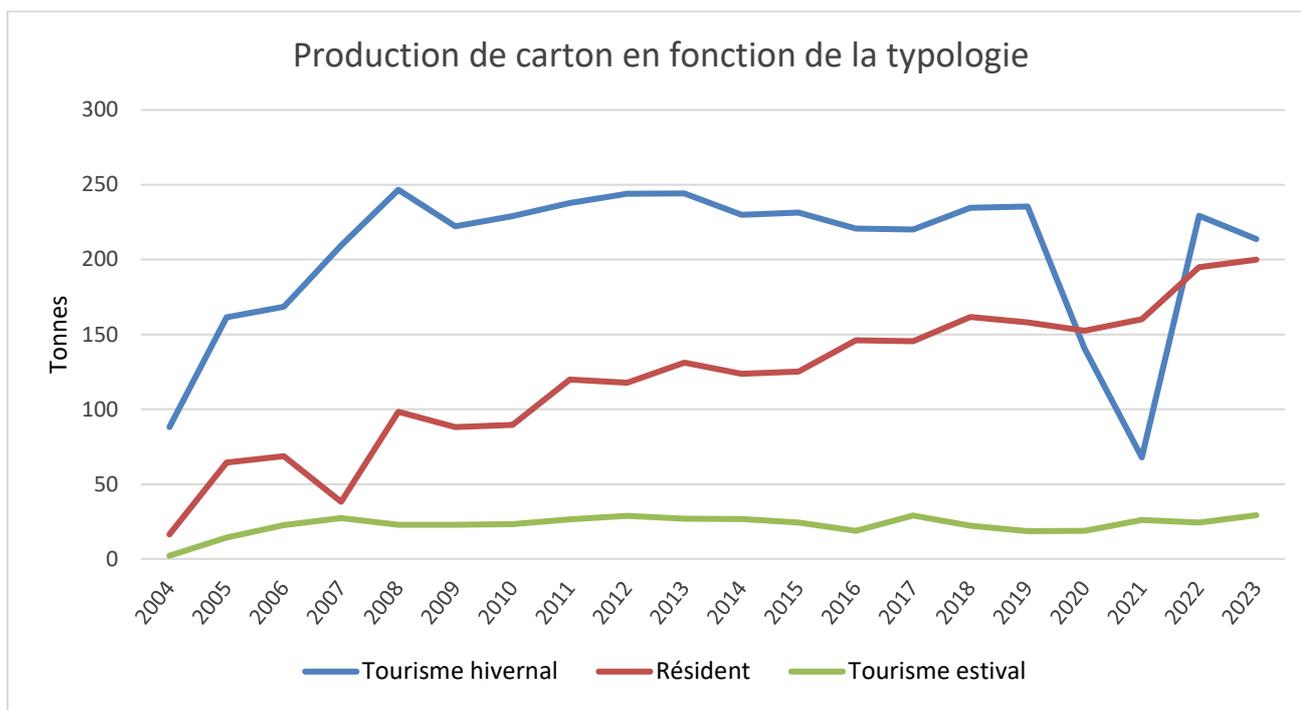
- Les habitants permanents
- Le tourisme hivernal
- Le tourisme estival

Les véhicules de la COVA et de son prestataire ne sont pas équipés de système de pesée embarquée. Il n'est donc pas possible de connaître le tonnage collecté par point de collecte.

Pour la production des habitants permanents on considère la production les mois sans tourisme (mai, juin, septembre, octobre et novembre) extrapolée sur douze mois.

Pour la production du tourisme hivernal on considère la production sur les mois d'activité des stations de sport d'hiver (décembre, janvier, février, mars et avril) à laquelle on retranche la part des habitants permanents calculée précédemment.

Pour la production du tourisme estival on considère la production sur les mois d'été (juillet et août) à laquelle on retranche la part des habitants permanents calculée précédemment.



Le tourisme hivernal

Après une grande période de relative stabilité, la production de carton liée au tourisme hivernal n'a pas retrouvé son niveau d'avant COVID.

Le tourisme estival

La production de carton liée au tourisme estival est en hausse significative par rapport à la période d'avant COVID.

L'activité permanente

La production de carton liée aux activités permanentes est en forte augmentation (+25,5 %) par rapport à la période d'avant pandémie. Cela s'explique principalement par l'augmentation du nombre de collecte.

LA REVENTE DES MATERIAUX

Le carton collecté sur notre territoire est racheté par EPR. Il est acheminé vers les unités de recyclage de Saica à Saint-Vallier-sur-Rhône (26) et à Saragosse en Espagne.

Il a été racheté en moyenne 80 € la tonne en 2023.

LES BIO DECHETS

La COVA a débuté la collecte des bio déchets, à titre expérimental, sur la station de Montalbert et sur le bas de vallées le 1^{er} février 2023.

La réalisation de cette collecte a été confiée à un prestataire (Tri Vallée) et s'organise comme détaillé ci-après.

LA PRE COLLECTE

Pour réaliser cette collecte, la COVA met à disposition un ou plusieurs bacs de 120 L équipé d'un sac en plastique. Celui-ci permet que les déchets ne salissent pas le bac. Il est changé à chaque collecte si nécessaire.



Le nombre d'établissement collectés est détaillé ci-dessous.

Localisation	Nombre d'établissements
Vallée (Aime, Centron, Bellentre)	Au démarrage : 10 Au 31 décembre : 15
Montalbert	5

LA COLLECTE

La collecte est réalisée avec un véhicule spécifique par un prestataire (Tri Vallées) de manière à contenir les jus que génère ce type de déchets.



Chaque bac collecté est pesé. Sur l'année 2023, c'est 21,3 t de bio déchets qui ont été collectées et valorisées. C'est donc 21,3 t qui n'ont pas été incinérées.

LE TRAITEMENT

L'ensemble des bio déchets collectés sur le territoire est acheminé jusqu'au méthaniseur situé à Tournon (73).



Les bio déchets sont mélangés avec des déchets agricoles pour produire du gaz qui, brûlé sur site, produit de l'électricité.

GENERALITES

La Communauté de Communes des Versants d'Aime assure la gestion de deux déchetteries sur son territoire :

- La déchetterie du Praz de Valezan,
- La déchetterie des Bouclets de Plagne 1800,

La déchetterie de Montorlin est définitivement fermée depuis le 1^{er} mai 2016.

L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Les encombrants (DIB), la ferraille, les végétaux, les D3E, les gravats et le bois sont facturés 10 € le m³. Il est à noter que les dépôts de ferraille, de meuble, de piles, de carton et de lampes sont gratuits aussi pour les professionnels. Ces conditions ont été modifiées dans le courant de l'année 2018.

Les marchés d'exploitation ont été relancés en juillet 2021 et les entreprises en place ont été reconduites.

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE



Plan de situation des deux déchetteries intercommunales

LES DECHETS ACCEPTES

Les déchets acceptés sont :

- Les encombrants,
- Le matériel électrique et électronique ou D3E (télé, ordinateur, radio...),
- Les meubles (lit, chaise, matelas...)
- Les végétaux (herbe, taille d'arbres...) sauf à la déchetterie des Bouclets,
- Les gravats (béton, terre, pierre...),
- La ferraille,
- Le bois,
- Le carton,
- Les Déchets Diffus spécifique ou DDS (peinture, solvants, produits chimiques...),
- L'huile végétale : dépôt interdit pour les professionnels,
- L'huile minérale (huile de vidange, huile hydraulique...)
- Les piles,
- Les batteries,
- Les pneus,
- Les vêtements encore en bon état,
- Les tubes néons et lampes à économie d'énergie,

LES DECHETS REFUSES

Ne sont pas acceptés dans les déchetteries du canton d'Aïme :

- l'amiante : la personne doit traiter directement avec une entreprise agréée,
- les récipients sous pression (extincteurs, bouteilles de gaz...),
- les produits radioactifs,
- les véhicules hors d'usage (VHU) : ils doivent être déposés chez un recycleur agréé,
- Les ordures ménagères.

GESTION DU HAUT DE QUAI

Le haut de quai représente les missions liées au gardiennage d'une déchetterie.

Le gardiennage de l'ensemble des déchetteries de la Communauté de Communes des Versants d'Aïme est assuré par un prestataire, l'entreprise Tri-Vallées.

GESTION DU BAS DE QUAI

La gestion de bas de quai englobe la collecte et le traitement des déchets déposés en déchetterie.

Le transport et le traitement des déchets mis en bennes sur l'ensemble des deux déchetteries ont été réalisés par des prestataires.

LE TRAITEMENT

Chaque flux collecté est dirigé vers la filière d'élimination appropriée et répondant à la législation en vigueur. Le tableau ci-dessous détaille la filière pour chaque flux.

Type de déchets	Prestataire	Stockage	Traitement
Bois	Pouget	Benne 30 m ³	Broyage pour réalisation de panneaux à particules
Encombrants	Pouget	Benne 30 m ³	Tri, broyage pour valorisation énergétique en cimenterie
Végétaux	Pouget	Benne 30 m ³	Compostage
Ferraille	Pouget	Benne 30 m ³	Recyclage matière
Carton	Pouget	Benne 30 m ³	Recyclage matière
Gravats	Pouget	Benne 30 m ³	Recyclage matière
DDS (Peinture, solvant...)	Trialp	Armoire spécifique	Traitement spécifique par incinération
Mobilier (DEA)	Eco-Maison (eco-organisme)	Benne 30 m ³	Recyclage
Piles	Corepile (Eco-organisme)	Fut	Recyclage
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	Eco-systèmes (Eco-organisme)	Benne 30 m ³	Valorisation matière et énergétique
Pneus	Aliapur	Vrac	Recyclage matière ou valorisation énergétique
Batterie	Valespace	Caisse palette	Recyclage matière
Lampes et tubes fluorescents	Recylum (Eco-organisme)	Conteneur spécifique	Recyclage
Huile végétale	Trialp	Cuve 1 000 L	Recyclage
Huile minérale	Sevia	Cuve 1 000 L	Recyclage
Article de sport et loisir (ASL)	Eco-logic (eco-organisme)	Bacs roulants	Recyclage

LES COÛTS D'ÉLIMINATION

Chaque type de déchet dispose de sa filière d'élimination avec ses coûts spécifiques.

Le tableau indique pour chaque matériaux le coût de transport et de traitement à la tonne pour chaque déchetterie. Les coûts sont exprimés en € TTC par tonne.

Matériaux	Déchetterie de Valezan	Déchetterie des Bouclets	Commentaire
Ferraille	- 95 €/t	- 77 €/t	La revente de la ferraille est supérieure au coût de transport
Végétaux	106 €/t	-	Il n'y a pas de benne pour les végétaux aux Bouclets
Bois	140 €/t	155 €/t	
Encombrants	269 €/t	267 €/t	
Carton	257 €/t	100 €/t	Revente matière déduite
Plâtre	156 €/t	-	Il n'y a pas de benne pour les végétaux aux Bouclets par manque de place.
Gravats	62 €/t	73 €/t	Prise en charge intégralement par un eco-organisme
D3E (objet électronique)	0 €/t	0 €/t	
DEA (mobilier)	0 €/t	0 €/t	

LA DECHETTERIE DE VALEZAN

Cette déchetterie se situe sur le site de l'UIOM au lieu-dit du Praz à Valezan en bordure de la RN 90 entre Aime et Bellentre.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Afin de mieux répondre aux attentes des usagers, il a été décidé d'augmenter les horaires de la déchetterie pendant la période « estivale » en ouvrant aussi le matin. A contrario, elle a été fermée les samedis et les matins en période « hivernale ».

- **Du 1^{er} janvier au 13 mars 2023** : Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
- **Du 14 mars au 11 décembre 2023** : Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- **Du 12 au 31 décembre 2023** : Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

LE GARDIENNAGE

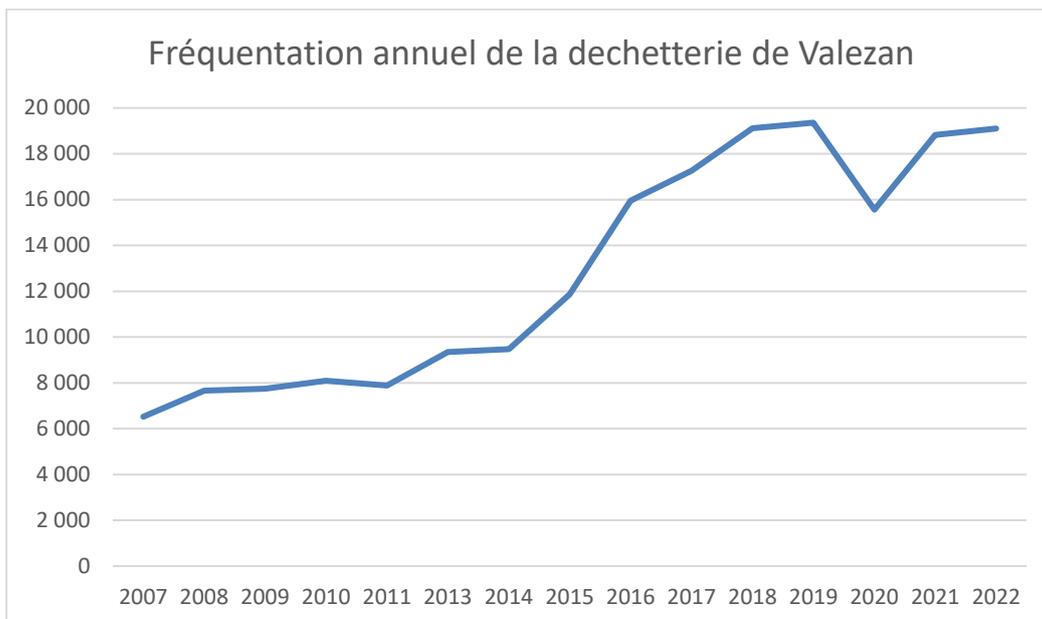
Le gardiennage est assuré par un salarié de l'entreprise Tri Vallées.

LA FREQUENTATION

Ces données sont à relativiser car, le comptage étant réalisé à la main, des erreurs peuvent se produire quand il y a beaucoup de monde sur site.

	Particuliers	Entreprises	Collectivités	Total
2011	-	-	-	7 888
2012	-	-	-	-
2013	7 969	968	415	9 352
2014	8 540	692	237	9 469
2015	11 166	512	191	11 869
2016	14 957	634	361	15 952
2017	16 067	746	448	17 261
2018	17 809	889	410	19 108
2019	18 481	615	260	19 356
2020	14 872	513	180	15 565
2021	18 221	515	83	18 819
2022	18 349	537	208	19 094
2023	Nc	Nc	Nc	nc
	-	-	-	-

Mise à part l'année 2020 qui a été impactée par le COVID (fermeture total durant le 1^{er} confinement), la fréquentation est globalement stable depuis 5 ans autour de 19 000 passages annuels.



Mise à part l'année 2020 qui a été impactée par le COVID (fermeture total durant le 1^{er} confinement), la fréquentation est globalement stable depuis 5 ans autour de 19 000 passages annuels.

Bilan quantitatif

Les tableaux ci-dessous détaillent les quantités collectées pour chaque type de déchets.

En tonne	Végétaux	Ferraille	Bois	DIB	Carton	Plâtre	Pneus	DEEE	DEA	ASL	Bois traité	Total
2007	107	126	134	270	41	-	-	38	-	-	-	716
2008	113	130	161	301	42	-	-	59	-	-	-	806
2009	115	150	160	306	33	-	-	65	-	-	-	829
2010	134	138	166	323	29	-	-	61	-	-	-	851
2011	123	126	187	295	24	-	-	65	-	-	-	820
2012	145	138	222	338	36	-	-	76	-	-	-	955
2013	173	164	257	388	39	-	-	85	-	-	-	1 119
2014	195	167	325	442	37	-	-	89	-	-	-	1 106
2015	189	181	358	445	25	-	-	82	-	-	-	1 280
2016	204	178	363	386	38	-	-	87	98	-	-	1 354
2017	221	179	411	468	38	-	-	88	127	-	-	1 532
2018	267	211	496	550	43	-	-	95	150	-	-	1 812
2019	251	204	487	591	44	-	26	108	199	-	-	1 910
2020	201	201	488	485	39	37	34	101	184	-	-	1 770
2021	222	195	456	464	42	77	39	96	229	-	-	1 820
2022	198	153	403	486	40	66	46	96	212	-	10	1 710
2023	162	172	390	467	41	65	46	106	256	16	12	1 733
Évolution n-1	- 17,9 %	+13,1 %	-3,2 %	- 3,9 %	+3,5%	-1,5%		+10,8%	+20,7 %	-	+ 20 %	+ 1,3 %

Le tonnage réceptionné sur la déchetterie des Valezan est globalement stable entre 2022 et 2023 (+ 1,3 %). On observe néanmoins une répartition différente des matériaux avec un glissement de 10 t de bois 20 tonnes de DIB vers les DEA.

La baisse des végétaux est en trompe l'œil car les branches qui étaient comprises dans ce flux sont maintenant mises à part sans être pesées.

LA DECHETTERIE DES BOUCLETS

Cette déchetterie se situe sur la RD 221 après le virage 4 avant d'arriver à Plagne 1800.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires restent inchangés tout au long de l'année. Le site est ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Afin de mieux répondre à l'attente des usagers une expérimentation a été menée en ouvrant le site de 10h00 à 12h00 pendant la saison d'hiver en 2019 et 2020. Cette expérimentation n'a pas été concluante, il y avait très peu de passage le matin. Aussi, celle-ci n'a pas été reconduite pour 2021.

LE GARDIENNAGE

Le gardiennage est assuré par un agent de l'entreprise TRI-VALLEES basée à Gilly-sur-Isère.

LA FREQUENTATION

En tonne	Particuliers	Entreprises	Collectivités	Total
2008	1 695	1 544	148	3 387
2009	1 669	1 673	139	3 481
2010	1 556	1 032	120	2 708
2011	2 051	1 127	124	3 302
2012	1 922	1 181	115	3 218
2013	2 106	1 124	158	3 388
2014	1 827	1 218	158	3 203
2015	2 829	865	129	3 823
2016	2 501	990	164	3 655
2017	2 199	1 113	214	3 526
2018	2 646	851	195	3 692
2019	3 433	609	141	4 183
2020	2 722	473	32	3 227
2021	3 089	432	66	3 587
2022	2 722	800	163	3 685
2023	Nc	Nc	Nc	Nc
Évolution n-1	-	-	-	-

Mise à part l'année 2020 qui a été impactée par le COVID (fermeture total durant le 1^{er} confinement), la fréquentation est globalement stable depuis 10 ans autour de 3 500 passages annuels.

BILAN QUANTITATIF

Le nombre de flux collectés reste réduit en raison de l'exiguïté du site. De nouvelles filières autofinancées (REP) sont apparues depuis quelques années, il est difficilement envisageable de faire évoluer ce site pour les recueillir. En conséquence, la benne pour le mobilier a été installée à l'extérieur du site.

La déchetterie des Bouclets n'est pas équipée de benne pour les végétaux, ce flux étant marginal à cette altitude. Les tableaux ci-dessous détaillent les quantités collectées pour chaque type de déchets.

En tonne	Ferraille	Bois	DIB	Carton	DEEE	DEA	ASL	Total
2008	68	161	187	12	34			462
2009	77	171	161	15	29			453
2010	71	167	172	11	33			454
2011	69	172	161	21	32			455
2012	72	157	144	19	37			429
2013	61	174	148	13	40			436
2014	68	202	179	10	29			488
2015	66	202	205	11	35			519
2016	56	197	207	11	37			508
2017	54	205	212	14	41			526
2018	54	193	208	14	38			507
2019	52	199	236	17	45			549
2020	45	157	173	9	33	16		433
2021	37	124	178	11	35	75		460
2022	47	154	190	13	40	70		516
2023	46	124	186	15	40	74	13	498
Évolution n-1	- 2,0 %	- 24,2 %	- 2,0 %	+11,2 %		+5,9 %		- 3,2 %

La quantité de déchets collectés à la déchetterie des Bouclets en 2023 est revenue au niveau moyen d'avant crise autour de 500 t.

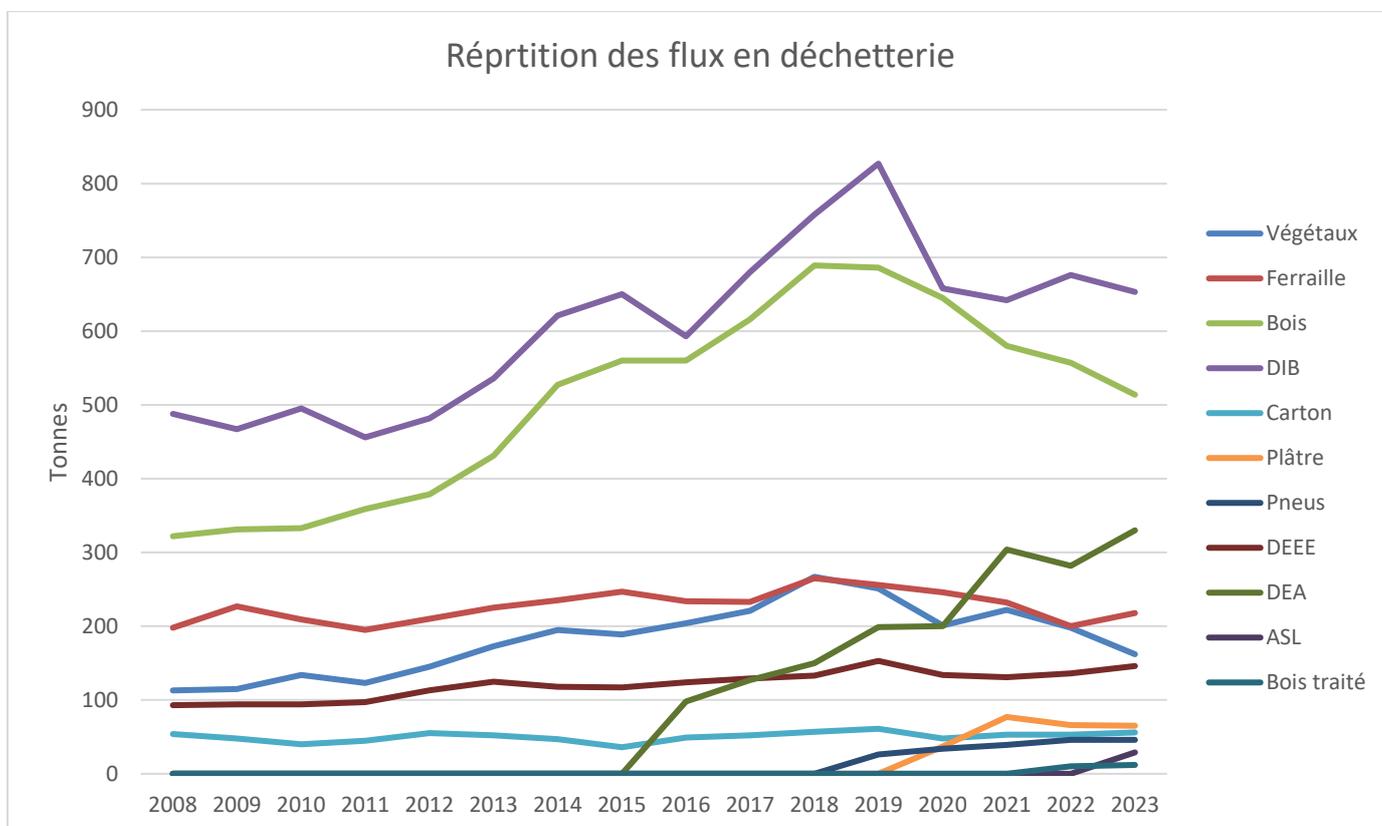
BILAN DES DECHETTERIES

EVOLUTION ANNUELLE GLOBALE

Le tableau ci-dessous détaille les quantités collectées pour chaque type de déchets pour l'ensemble des déchetteries.

	Végétaux	Ferraille	Bois	DIB	Carton	Plâtre	Pneus	DEEE	DEA	ASL	Bois traité	Total
2008	113	198	322	488	54	0	0	93	0	0	0	1268
2009	115	227	331	467	48	0	0	94	0	0	0	1282
2010	134	209	333	495	40	0	0	94	0	0	0	1305
2011	123	195	359	456	45	0	0	97	0	0	0	1275
2012	145	210	379	482	55	0	0	113	0	0	0	1384
2013	173	225	431	536	52	0	0	125	0	0	0	1542
2014	195	235	527	621	47	0	0	118	0	0	0	1743
2015	189	247	560	650	36	0	0	117	0	0	0	1799
2016	204	234	560	593	49	0	0	124	98	0	0	1862
2017	221	233	616	680	52	0	0	129	127	0	0	2058
2018	267	265	689	758	57	0	0	133	150	0	0	2319
2019	251	256	686	827	61	0	26	153	199	0	0	2459
2020	201	246	645	658	48	37	34	134	200	0	0	2203
2021	222	232	580	642	53	77	39	131	304	0	0	2280
2022	198	200	557	676	53	66	46	136	282	0	10	2224
2023	162	218	514	653	56	65	46	146	330	29	12	2231

REPARTITION PAR FLUX



Entre 2019 et 2023 on constate une baisse significative des quantités d'encombrants et de bois corrélée en partie avec la hausse des DEA et la mise en place d'une benne plâtre à Valezan.

LES MISSIONS SUPPLEMENTAIRES

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE-A-PORTE

La COVA organise une fois par an un ramassage d'encombrants en porte-à-porte. Sur le principe, les usagers sortent à une date précise leurs encombrants dans la rue et un prestataire passe et ramasse tous ces déchets. Il est à noter que ce service ne concerne que les habitants permanents. Il n'y a pas de ramassage dans les stations de sports d'hiver et les professionnels n'ont pas le droit de déposer. L'opération est limitée à 1 m³ par foyer.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

Le prestataire mobilise quatre personnes et deux véhicules pour chaque journée de collecte. Il se charge de ramasser l'ensemble des déchets et de les transporter jusqu'à la déchetterie de Valezan. Là, les différents types de déchets sont triés (DIB, DEEE, bois, ferraille...) et déposés dans la benne correspondante.

Afin de limiter les débordements constatés ces dernières années, la commune de Peisey-Nancroix a décidé que les habitants ne devraient plus déposer leurs déchets dans la rue mais venir les déposer sur le parking des services techniques. Là, les déchets étaient pris en charge par le prestataire. Ce dispositif ayant donné entière satisfaction, il a été reconduit pour l'année 2021.

La liste des déchets acceptés est établie comme suit :

- Meubles : table, canapé, fauteuil, lit, matelas...
- Electroménagers : frigo, four, aspirateur...
- Matériel HiFi : Télé, magnétoscope, ordinateur, téléphone...
- Pneus jantés ou non
- Déchets dangereux et batterie : peinture, solvant, phytosanitaire...

Elle est complétée par une liste des déchets refusés (liste non-exhaustive) :

- bois hors meuble (palette, planche, piquet, huisserie...)
- ferraille (tôle, pièce de carrosserie...)
- gravats (carrelage, faïence...)
- vêtements et maroquinerie (valise, vêtement, chaussure...)
- végétaux
- ordures ménagères
- divers : seau, bâche en plastique, vitre...
- récipient sous pression (bouteille de gaz, extincteur...)
- déchets amiantés
- carton

COLLECTE DES VETEMENTS

La Communauté de Communes des Versants d'Aime organise sur son territoire une collecte de vêtements usagers. Ceux-ci peuvent être déposés en déchetterie ou dans l'un des huit conteneurs répartis dans les points suivants :

- Dans le virage de Cote Rousse à la Côte d'Aime,
- Rue de la gare à Landry,
- Devant la bibliothèque à Macot,
- A Montchavin,
- A Bellentre,
- Aime devant la gare

La collecte de ces conteneurs est confiée à l'entreprise TRI-VALLEES basée à Gilly-sur-Isère (73). C'est l'entreprise Alpes TLC située à Ugine (73) qui trie les vêtements collectés sur le territoire.

Tout ce qui est en bon état est revendu dans des pays de l'Est ou au Maghreb, le reste est utilisé comme chiffon dans l'industrie ou en effilochage pour faire des panneaux isolants.

Sont acceptés dans ces conteneurs :

- les vêtements en bon état et propres,
- le linge de maison (drap, serviette, rideau...),
- la maroquinerie (ceinture, sac...),
- les chaussures en bon état, propres et attachées par paire,
- les jouets.

Suite à la mise en place d'un Eco-organisme, la collecte et la valorisation des textiles était gratuite depuis le printemps 2011. La crise sanitaire a profondément fragilisée la filière de valorisation des textiles usagés, à tel point que la collecte est redevenue payante depuis le printemps 2020. Depuis le mois de septembre 2021 la filière s'est suffisamment relevée pour que la collecte redevienne gratuite.

Les quantités collectées par point de collecte sont détaillées ci-dessous. Il est à noter que les tonnages indiqués sont estimés par le prestataire par rapport aux volumes collectés.

Point de collecte	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchetterie de Valezan	5,65 t	5,8 t	6,7 t	6,0 t	5,3 t	6,6 t	5,2 t	6,4 t
Déchetterie des Bouclets	0	0	0,35 t	0,6 t	0,2 t	0,4 t	0,4 t	0
Montchavin	1,55 t	0,85 t	1,3 t	1,8 t	2,7 t	1,9 t	1,1 t	1,3 t
Landry	5,35 t	5,0 t	6,8 t	5,1 t	5,8 t	5,4 t	4,8 t	5,2 t
Bellentre	2,6 t	2,35 t	3,4 t	2,5 t	3,0 t	3,1 t	2,4 t	1,9 t
Macôt	3,45 t	2,05 t	2,55 t	2,8 t	4,3 t	3,3 t	2,4 t	1,7 t
La Côte d'Aime	5,05 t	5,55 t	5,9 t	5,0 t	5,3 t	4,9 t	3,8 t	5,8 t
La gare à Aime	16,35	14,85 t	14,1 t	14,8 t	13,8 t	13,8 t	12,8 t	12,9 t
Centron	2,65 t	2,1 t	3,2 t	3,0 t	1,2 t			
Total	42,6 t	38,5 t	44,3 t	41,6 t	42,5 t	39,4 t	32,8 t	35,3 t

BILAN FINANCIER

GENERALITES

LES DEPENSES

Coût en K€ TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	2 850	3 275	3 625	3 310	3 163	2 922	3 525	3 919

Les dépenses augmentent de 394 k€ (+ 11,2 %) entre 2022 et 2023. Les principaux postes de dépense qui ont évolués sont les suivants :

- Traitement des ordures ménagères : + 33 € k€ (hausse du prix unitaire par Savoie Déchets)
- Tri des emballages : 19 € k€ (hausse du prix unitaire par Savoie Déchets)
- Transport des recyclables sur à la fermeture du centre de tri de Gilly-sur-Isère
- Transport des OM : + 20 k€
- Collecte du verre : +13 k€
- Collecte du carton : + 23 k€
- Collecte des biodéchets : + 25 k€
- Broyage des végétaux : + 7 k

LES RECETTES

En K€ TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	3 364	4 027	4 308	3 737	4 025	3 904	4 591	4 301

Les recettes baissent de 290 k€ (-6,3 %) par rapport à 2019, ce qui s'explique principalement par :

- La baisse de l'excédent reporté : - 494 k€
- La baisse de la revente des matériaux : - 61 k€

Ces baisses étant compensées par :

- La hausse des recettes fiscales : + 190 k€
- La hausse du soutien des Eco-organismes : + 64 k€

Le service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM) complétée par la revente des matériaux issus de la collecte sélective ainsi que les soutiens versés par les divers éco-organismes.

RESULTAT

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	2 850	3 275	3 625	3 310	3 163	2 922	3 525	3 919
Recettes	3 364	4 027	4 308	3 737	4 025	3 904	4 591	4 301
Résultat	+ 514	+ 752	+ 683 €	+ 427 €	+ 862	+ 982	+ 1 066	+ 382
Résultat reporté N-1	0	496	506	305	227	202	532	38
Résultat hors report	+ 514	+ 256	+ 177 €	+ 122 €	+ 635	+ 780	+ 534	+ 344 €

LES COÛTS PAR FILIERE

Les coûts exprimés ci-après ont été calculés sur la base de la méthode ComptaCoût développée par l'ADEME. C'est une méthode standardisée qui permet de comparer simplement les collectivités entre elles. Ces coûts regroupent l'ensemble des dépenses et charges auxquelles ont été soustraites les recettes et les subventions.

COMPARAISON AVEC D'AUTRES COLLECTIVITES

La comparaison avec les moyennes nationales pour chaque type de déchets permet de situer les coûts des Versants d'Aime par rapport aux autres collectivités.

Coût exprimé en € par tonne	OMr	Verre	Tri sélectif	Déchetterie	
				Valezan	Bouclet
Cout aidé en € HT	298	90	350	205	309
Cout aidé en €HT moyen Tarentaise ¹ (CCVA+CCHT+CCVVT+CCCT)	336	145	567	241	
Cout aidé en €HT médian Savoie	313	71	228	178	
Cout aidé en €HT médian France	302	45	218	154	

¹ : source « Plateforme SINOE – données 2022 »

Mise à part pour la déchetterie des Bouclets, la COVA présente des coûts à la tonne significativement inférieurs à la moyenne de ceux des autres collectivités de la vallée.

Coût aidé (charge- recette) en € TTC	Ordures ménagères		Verre		Tri sélectif		Carton	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Coût aidé TTC	315	321	110	96	310	381	408	537

Du fait du contexte d'inflation, la hausse des coûts entre 2019 et 2022 reste limité.

Coût aidé (charge-recette) en € TTC	Déchetterie de Valezan		Déchetterie des Bouclets	
	2022	2023	2022	2023
Coût aidé TTC	207	215	340	325

LA GESTION DES BIO DECHETS

La gestion des bio déchets est un service nouveau au sein de la COVA. Hors frais de structure, cela représente un coût de 1 481 € TTC par tonne collectée.

Il est normal que le coût à la tonne soit important car il faut le temps que les usagers s'approprient le service et que, par conséquent, les tonnages augmentent.

L'essentiel

Dans le contexte actuel d'inflation, les coûts de gestion des différents flux sont en hausse tout en restant maîtrisés.

BILAN REGLEMENTAIRE

RAPPEL DES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

La COVA étant un territoire extrêmement touristique, un calcul ne tenant compte des seuls habitants permanents donne des résultats très élevés qui ne peuvent pas être comparés avec les données nationales ou analysées objectivement. C'est pourquoi il a été décidé de prendre comme référence la population DGF.

VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE

La loi 2015-992 du 17 août 2015 connue sous le nom de loi TECV impose aux collectivités d'organiser ses filières de traitement de leurs déchets de manière à ce que 55 % des flux bénéficient d'une valorisation matière en 2020 et 65 % en 2025.

BASSE DES DMA

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe les objectifs suivants en matière de prévention des déchets :

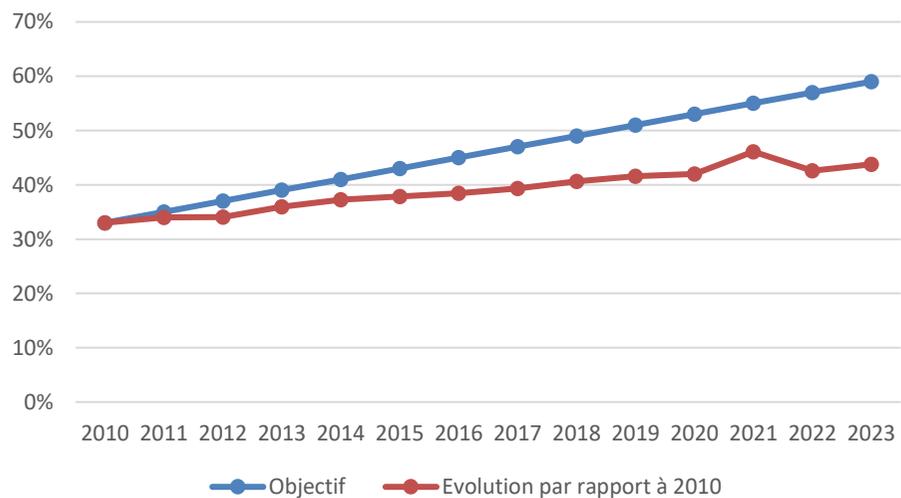
- **réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 (loi antigaspillage – article 3) ;**
- réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 (loi antigaspillage – article 3) ;
- augmenter le réemploi et réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 (loi anti-gaspillage – article 4) ;
- atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5 % en 2023 et 10 % en 2027 (loi anti-gaspillage – article 9) ;
- réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale. (loi anti-gaspillage – article 11) ;
- viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 (loi anti-gaspillage – article 7) ;
- réduire de 50 % d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché (loi anti-gaspillage– article 66).

LES RESULTATS

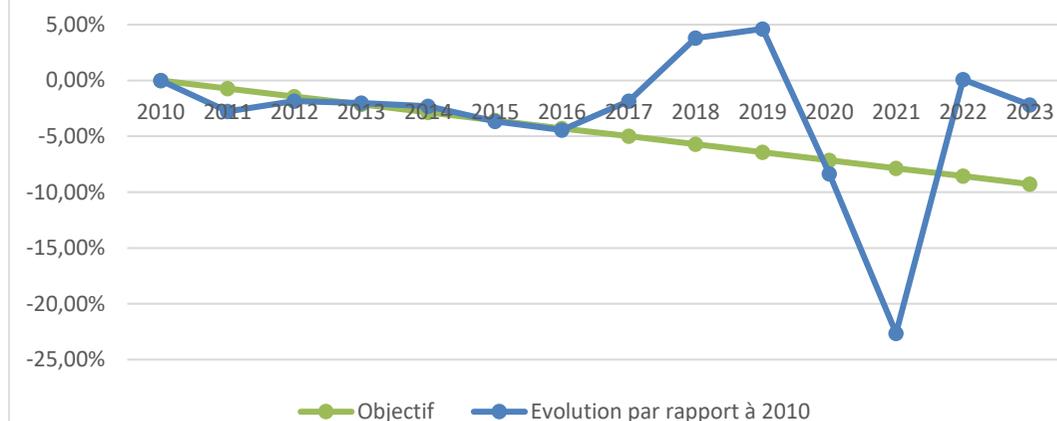
Le tableau et les graphiques ci-dessous illustrent les résultats annuels de la COVA pour les deux objectifs.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total DMA en kg/hab DGF	395	384	388	387	386	380	377	388	410	413	362	306	395	386
Evolution par rapport à 2010	0,0%	-2,8%	-1,8%	-2,0%	-2,3%	-3,7%	-4,4%	-1,8%	3,8%	4,6%	-8,4%	-22,6%	0 %	-2,2 %
Taux de valorisation matière	33,0%	34,0%	34,1%	35,9%	37,3%	37,9%	38,5%	39,3%	40,6%	41,4%	41,8%	45,8%	42,3 %	43,8 %

Evolution du taux de valorisation



Réduction des DMA - 2010 à 2020



COMMENTAIRES

BAISSE DE 15 % DE LA PRODUCTION DE DMA ENTRE 2010 ET 2030

En 2023, la production de DMA par habitant DGF est en baisse (-2,2 %) par rapport 2010 alors qu'elle devrait être en baisse de 9,3 % pour tenir l'objectif de -15% en 2030.

AUGMENTATION DU TAUX DE VALORISATION MATIERE A 55 % EN 2020 ET 65 % EN 2025

Le taux de valorisation matière progresse régulièrement depuis 2010 sous les effets conjugués de la baisse de la production d'OMr, de l'augmentation des recyclables et de la mise en place de nouvelles filières en déchetterie. En 2023, ce taux n'est que de 43,8 % alors qu'il devrait être de 59 % pour atteindre l'objectif de 65 % en 2025.

Il est à noter que ce taux est en croissance constante en augmentant de quasiment 10 points depuis 2010.

Néanmoins, en restant sur cette dynamique il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif de 65 % en 2025 sans mettre en place de nouvelles filières.

L'essentiel

Pour 2023 la COVA est très nettement en retard par rapport aux objectifs intermédiaires de réductions de DMA.

Concernant le taux de valorisation matière et organique, celui-ci augmente régulièrement depuis 10 ans mais la tendance observée ne permettra pas d'atteindre les 65 % en 2025.

Selon les trajectoires actuelles, ces deux objectifs ne seront pas tenus.